

Prévention



**des agressions  
sexuelles et les  
drogues du viol**



**L'ÉCHO  
L'ÉCHO**  
*des femmes*  
DE LA PETITE PATRIE



**L'ÉCHO  
L'ÉCHO**  
*des femmes*  
DE LA PETITE PATRIE



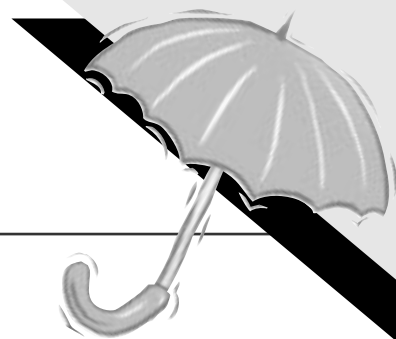
# **PRÉVENTION DES AGRESSIONS SEXUELLES ET LES DROGUES DU VIOL**

GUIDE DE FORMATION



PRODUCTION DE L'ÉCHO DES FEMMES DE LA PETITE PATRIE  
MAI 2005

# Table des matières



<b>INTRODUCTION</b>	<b>5</b>
Présentation de la formation .....	5
Une vue d'ensemble sur la formation .....	7
Coup d'œil sur le matériel de la formation .....	9
<b>PARTIE 1: PRÉSENTATION</b>	<b>11</b>
Schéma de la Partie 1 .....	11
Déroulement de la partie 1 .....	13
<i>Outils :</i>	
<input type="checkbox"/> Historique de l'Écho des femmes et du projet de formation sur la prévention des agressions sexuelles et les drogues du viol .....	15
<input type="checkbox"/> Objectifs et déroulement de la formation (copie des participant-e-s) .....	17
<b>PARTIE 2 : NOTRE APPROCHE ET SES FONDEMENTS</b>	<b>19</b>
Schéma de la Partie 2 .....	19
Déroulement de la Partie 2 .....	21
<i>Outils :</i>	
<input type="checkbox"/> Fondements de l'approche féministe ( <i>acétate</i> ) .....	23
<input type="checkbox"/> Fondements de l'approche féministe, des exemples .....	25
(copie de la formatrice ou du formateur)	
<b>PARTIE 3 : AGRESSION SEXUELLE ET DROGUES DU VIOL : MYTHES, PRÉJUGÉS ET RÉALITÉ</b>	<b>27</b>
Schéma de la Partie 3 .....	27
Déroulement de la Partie 3 .....	29
<i>Outils :</i>	
<input type="checkbox"/> Exercice : Cherchez l'erreur ! Les énoncés .....	31
<input type="checkbox"/> Exercice : Cherchez l'erreur ! Copie de la formatrice ou du formateur .....	39



**PARTIE 4 : MESSAGES ET OUTILS DE PRÉVENTION** **43**

Schéma de la Partie 4 ..... 43  
Déroulement de la Partie 4 ..... 45

*Outils :*

Atelier de réalisation d'un outil de prévention : les mises en situation ..... 47  
 Messages de prévention pour l'atelier de conception ..... 53

**PARTIE 5 : L'INTERVENTION DE BASE** **55**

Schéma de la Partie 5 ..... 55  
Déroulement de la Partie 5 ..... 57

*Outils :*

Atelier sur l'intervention- Mises en situation ..... 59  
 Mises en situation- Pistes pour la formatrice ou le formateur ..... 65

**PARTIE 6: ÉVALUATION DE LA FORMATION** **69**

Fiche d'évaluation ..... 71  
Bibliographie ..... 73



**AIDE-MÉMOIRE**

Définition et tableau sur les drogues du viol (*acétate*) ..... 75  
 La violence faite aux femmes et ses formes ..... 77  
 L'agression sexuelle et ses formes ..... 79  
 Définition d'un préjugé ..... 81  
 Statistiques ..... 83  
 Options à envisager suite à une agression sexuelle ..... 85





<input type="checkbox"/> Conséquences de l'agression sexuelle chez la personne qui en est victime .....	87
<input type="checkbox"/> Besoins et préoccupations de la personne victime d'une agression sexuelle .....	89
<input type="checkbox"/> Une écoute constructive .....	91
<input type="checkbox"/> Quelques principes pour l'intervention de base pour l'entourage et les intervenant-e-s .....	93
<input type="checkbox"/> Quelques attitudes pour l'intervention de base pour l'entourage et les intervenant-e-s .....	95
<input type="checkbox"/> Centres désignés pour les victimes d'agression sexuelle .....	97
<input type="checkbox"/> Aspects légaux liés aux agressions sexuelles .....	99
<input type="checkbox"/> Des changements à apporter pour la prévention des agressions sexuelles et les drogues du viol .....	103

◆ **LISTE DES OUTILS INSÉRÉS À LA FIN DU CARTABLE**

DÉPLIANT DE PRÉVENTION DU GRIP MONTRÉAL ET DE L'ÉCHO DES FEMMES DE LA PETITE PATRIE

LES COURS D'AUTODÉFENSE POUR FEMMES : COMMENT S'Y RETROUVER (CAFSU)

RESSOURCES POUR LES VICTIMES D'AGRESSION SEXUELLE VILLE DE MONTRÉAL (DÉPLIANT BLEU)

DÉPLIANT DE L'ORGANISME FEMMES QUI SORTENT

DIRECTIVES POUR L'EXAMEN MÉDICAL DANS LES SITUATIONS D'ABUS SEXUEL CHEZ LES ENFANTS ET LES ADOLESCENTS

CENTRES DÉSIGNÉS POUR L'EXAMEN MÉDICAL DES VICTIMES D'AGRESSION SEXUELLE - ÎLE DE MONTRÉAL

ARTICLE *DEUX MONDES QUI SE RENCONTRENT*



## Présentation de la formation



C'est en travaillant durant plusieurs années en prévention de la violence et en sécurité des femmes que nous avons abordé la problématique des drogues du viol. Avec d'autres organismes au sein du Comité Femmes et sécurité de la Petite Patrie, nous avons produit, en 2000, un document d'information et réalisé une campagne de sensibilisation sur les drogues du viol. Suite à ce travail, nous n'avons pas voulu en rester là. La réflexion était à poursuivre sur les moyens de prévention (aller au-delà de surveiller son verre!), les besoins d'information dépassaient les ressources disponibles et notre travail devait laisser

des acquis que nous pourrions transférer. Et voilà que nous avons un financement nous permettant de réaliser un outil de formation sur notre approche et sur notre type d'intervention en prévention des agressions sexuelles. Et en resituant les drogues du viol comme un moyen de plus pour agresser principalement des femmes. Heureusement, ce travail a été réalisé collectivement et avec l'appui de plusieurs personnes et plusieurs organismes, dont ceux et celles qui ont bien accepté de faire partie du comité avisé du projet.

### À QUI S'ADRESSE LA FORMATION :

Cette formation s'adresse aux intervenants et intervenantes qui veulent en savoir plus sur la problématique et sur notre approche. Elle s'adresse à ceux et celles qui veulent développer des outils ou des interventions afin de prévenir les agressions sexuelles.

#### OBJECTIFS GÉNÉRAUX :

- ◆ Sensibiliser des intervenants et intervenantes sur la violence faite aux femmes et sur le phénomène des agressions sexuelles et des drogues du viol
- ◆ Former des intervenants et intervenantes et agir sur le phénomène afin de prévenir les agressions sexuelles
- ◆ Permettre l'échange entre les intervenantes et intervenants
- ◆ Redonner du pouvoir aux femmes qui ont vécu une agression sexuelle par les drogues du viol

#### OBJECTIFS SPÉCIFIQUES :

- ◆ Sensibiliser sur l'ampleur, le contexte et les conséquences du phénomène
- ◆ Défaire les mythes concernant les agressions sexuelles et les drogues du viol
- ◆ Outiller sur des notions de base en intervention et les moyens d'action
- ◆ Outiller sur les moyens, les mesures et les activités de prévention des agressions sexuelles et les drogues du viol
- ◆ Faire connaître davantage les ressources concernant les agressions sexuelles et les drogues du viol



## CE QUE CONTIENT LE GUIDE DE FORMATION

Le guide a été élaboré avec le souci de le rendre facile à consulter, d'en faire un outil de travail tant pour la sensibilisation que pour l'intervention. La plupart des exercices peuvent être repris pour organiser une activité avec des participantes ou des participants. Le cartable contient donc les déroulements détaillés de chaque partie, les exercices (et les solutions s'il y a lieu), les acétates pouvant servir à l'animation, une bibliographie, des références utiles et quelques outils de sensibilisation. Il contient également des aide-mémoire pour faciliter l'intervention ou l'animation d'exercices.

De tout cœur, nous espérons que cet outil servira ultimement à sensibiliser le plus de gens possible, à développer la solidarité, à dénoncer et à poser des gestes concrets contre la violence sexuelle vécue par les femmes, à éveiller la solidarité des hommes sur l'urgence d'agir et de se responsabiliser, à respecter l'autonomie des femmes, etc. Nous croyons que la seule façon d'enrayer la violence faite aux femmes est de se responsabiliser collectivement.

## LES PICTOGRAMMES



**EXERCICE**



**AIDE-MÉMOIRE**



**PLÉNIÈRE**



**SUPPORT À  
L'ANIMATION**





## UNE VUE D'ENSEMBLE SUR LA FORMATION

### PARTIE 1

#### PRÉSENTATION

Heure de début	Durée	Activités
9h10	20 min.	Tour de table de présentation (nom, organisme, attentes, valeurs)
9h30	5 min	Présentation de l'historique du projet
9h35	5 min	Présentation de la formation



### PARTIE 2

#### NOTRE APPROCHE ET SES FONDEMENTS

Heure de début	Durée	Activités
9h40	10 min.	Remue-méninges sur les mots-clés de l'approche
9h50	15 min	Présentation de notre approche féministe
10h05	30 min	Échange et discussion en plénière



#### PAUSE

10H35 15 MIN.

### PARTIE 3

#### AGRESSION SEXUELLE ET DROGUES DU VIOL : MYTHES, PRÉJUGÉS ET RÉALITÉ

Heure de début	Durée	Activités
10h50	20 min.	Exercice en atelier <i>Trouver l'erreur</i>
11h10	45 min	Échange et discussion en plénière



#### DÎNER

11H55 60 MIN. DÎNER SUR PLACE





#### PARTIE 4

### MESSAGES ET OUTILS DE PRÉVENTION

Heure de début	Durée	Activités
13h00	5 min.	Explication de l'exercice
13h05	50 min.	Exercice de création d'un outil de prévention
13h55	20 min.	Présentation des outils
14h15	40 min.	Échange et discussion en plénière



### PAUSE

14H55 15 MIN.

#### PARTIE 5

### INTERVENTION DE BASE

Heure de début	Durée	Activités
15h10	20 min.	Travail en atelier sur des mises en situation
15h30	45 min	Échange et discussion en plénière



#### PARTIE 6

### ÉVALUATION DE LA FORMATION

Heure de début	Durée	Activités
16h15	15 min.	Évaluation orale et écrite
16h30		Fin de la formation



**PARTIE 1**

<b>DOCUMENTS POUR LA FORMATRICE OU LE FORMATEUR (SUPPORT AUX EXPOSÉS)</b>	<b>DOCUMENTS À REMETTRE AUX PARTICIPANT-E-S</b>
Historique de l'Écho et du projet de formation des femmes de la Petite Patrie	

**PARTIE 2**

<b>DOCUMENTS POUR LA FORMATRICE OU LE FORMATEUR (SUPPORT AUX EXPOSÉS)</b>	<b>DOCUMENTS À REMETTRE AUX PARTICIPANT-E-S</b>
Fondements de base de l'approche féministe : des exemples	ÉVALUEZ SI CE DOCUMENT EST À REMETTRE :  Fondements de base de l'approche féministe.

**PARTIE 3**

<b>DOCUMENTS POUR LA FORMATRICE OU LE FORMATEUR (SUPPORT AUX EXPOSÉS)</b>	<b>DOCUMENTS À REMETTRE AUX PARTICIPANT-E-S</b>
Exercice : <i>Chercher l'erreur !</i> (corrigé)  Définition et tableau des drogues du viol (Aide-mémoire)  La violence faite aux femmes et ses formes (Aide-mémoire)  L'agression sexuelle et ses formes (Aide-mémoire)	Un (1) énoncé pour chacune des personnes, pour un total de quatre (4) énoncés à distribuer. Remettre les autres énoncés lors de la plénière.  ÉVALUEZ SI CES DOCUMENTS SONT À REMETTRE :  <i>Chercher l'erreur !</i> Copie de la formatrice ou du formateur  Définition et tableau des drogues du viol (Aide-mémoire)  La violence faite aux femmes et ses formes (Aide-mémoire)  L'agression sexuelle et ses formes (Aide-mémoire)

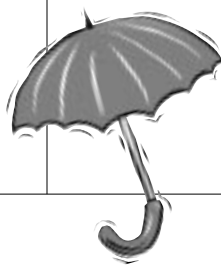
**PARTIE 4**

DOCUMENTS POUR LA FORMATRICE OU LE FORMATEUR (SUPPORT AUX EXPOSÉS)	DOCUMENTS À REMETTRE AUX PARTICIPANT-E-S
<p>Liste de messages de prévention</p> <p>Statistiques (Aide-mémoire)</p> <p>Des changements à apporter pour la prévention des agressions sexuelles et des drogues du viol, quelques idées</p>	<p>Une (1) mise en situation pour chacune des personnes, pour un total de trois (3) mises en situation à distribuer.</p> <p>Remettre les autres mises en situation lors de la plénière.</p> <p>ÉVALUER SI CES DOCUMENTS SONT PERTINENTS POUR L'ATELIER :</p> <p>Liste de messages de prévention</p> <p>Statistiques</p> <p>ÉVALUEZ SI CE DOCUMENT EST À REMETTRE APRÈS LA PLÉNIÈRE :</p> <p>Des changements à apporter pour la prévention des agressions sexuelles et des drogues du viol, quelques idées</p>

**PARTIE 5**




DOCUMENTS POUR LA FORMATRICE OU LE FORMATEUR (SUPPORT AUX EXPOSÉS)	DOCUMENTS À REMETTRE AUX PARTICIPANT-E-S
<p>Mises en situation pour l'intervention : pistes pour la formatrice</p> <p>Quelques principes de base pour l'entourage et les intervenant-e-s</p> <p>Quelques attitudes de base pour l'entourage et les intervenant-e-s</p> <p>Besoins et préoccupations de la personne victime d'une agression sexuelle</p> <p>Conséquences de l'agression sexuelle chez la personne qui en est victime</p>	<p>Une (1) mise en situation pour chacune des équipes, pour un total de trois (3) mises en situation à distribuer. Remettre les autres mises en situation lors de la plénière.</p> <p>ÉVALUEZ SI CES DOCUMENTS SONT À REMETTRE :</p> <p>Mises en situation pour l'intervention : pistes pour la formatrice</p> <p>Quelques principes de base pour l'entourage et les intervenant-e-s</p> <p>Quelques attitudes de base pour l'entourage et les intervenant-e-s</p> <p>Besoins et préoccupations de la personne victime d'une agression sexuelle</p> <p>Conséquences de l'agression sexuelle chez la personne qui en est victime</p>

PRÉSENTATION



**Objectifs :**

- ◆ Dans la mesure du possible, répondre aux attentes des participantes et participants
- ◆ Présenter l'origine du projet, les objectifs et le déroulement de la formation

	HEURE DE DÉBUT	DURÉE	ACTIVITÉS
	9h10	20 min.	Tour de table de présentation (nom, organisme, attentes, valeurs définissant leur approche)
	9h30	5 min.	Présentation de l'historique du projet et de l'organisme qui offre la formation
	9h35	5 min.	Présentation de la formation

**DURÉE :**  
**30 MINUTES**



*Déroulement  
de la Partie 1*

◆ PRÉSENTATION

### OBJECTIFS GÉNÉRAUX :

- ◆ Dans la mesure du possible, répondre aux attentes des participantes et participants
- ◆ Présenter l'origine du projet, les objectifs et le déroulement de la formation

### DÉROULEMENT :



Faire un tour de table où chacune et chacun se présente, présente son organisme, fait part de ses attentes envers la journée de formation. Chacun et chacune nomme une ou deux (2) valeurs définissant son approche d'intervention;



Les animatrices se nomment et présentent leur organisme et l'origine du projet;



Les animatrices distribuent le plan de la formation, présentent les objectifs et le déroulement de la journée. Elles en profitent pour dire clairement si les attentes nommées seront comblées ou non.

### MATÉRIEL REQUIS :

- ◆ Multi-feuilles ou tableau pour inscrire les valeurs.



Avoir déjà lu et avoir en main le document de présentation de l'Écho des femmes et de l'origine du projet.

Plan de la formation.



## *Historique de l'Écho des femmes*

ET DU PROJET DE FORMATION SUR LA PRÉVENTION DES AGRESSIONS SEXUELLES ET LES DROGUES DU VIOL



L'Écho des femmes de la Petite Patrie est un milieu de vie qui s'adresse à toutes les femmes. Né du besoin des femmes du quartier, en 1986, le Centre est bien établi dans la communauté. Il offre un lieu d'appartenance, de transition, une alternative à l'isolement, un réseau d'entraide, d'éducation et d'action. L'Écho des femmes utilise l'approche globale et l'intervention féministe. C'est une maison chaleureuse où on y trouve de l'écoute, du respect, de la solidarité et des moyens pour agir.

Parmi ses nombreuses réalisations, celle qui nous concerne ici est la réalisation d'un projet sur la sécurité des femmes. L'Écho des femmes a mis sur pied et coordonné un comité qui a travaillé durant huit (8) ans en partenariat, sur l'amélioration du sentiment de sécurité des femmes dans la Petite Patrie. Ce comité considérait la sécurité urbaine dans une perspective globale en offrant bien sûr des outils aux femmes pour se protéger, mais aussi en agissant sur l'environnement global et les milieux de vie en vue de promouvoir leur sécurité et leur autonomie. Interpellé par la problématique des drogues du viol, le comité a réalisé un document d'information et des actions de sensibilisation sur la question en 2000(1).

N'étant plus financé, le comité n'existe plus à ce jour. Par contre, le document sert encore de référence et est encore fort en demande. De plus, nous avons reçu des demandes de conférences, d'animations de groupes, de témoignages, demandes auxquelles nous n'avons pu répondre adéquatement. Grâce au financement de la Stratégie nationale pour la prévention du crime (SNPC) et avec le soutien d'un comité avisé, nous avons pu développer une formation qui servira d'outil de référence et d'intervention pour des intervenantes et intervenants qui, on l'espère, transmettront ces connaissances à leurs pair-e-s.



...!!!

« J'aimerais comprendre pourquoi les gens donnent ça, les répercussions à long terme, comment on vend ça, si ça arrive souvent et comprendre la consommation volontaire. »

1. On peut retrouver ce document sur l'adresse suivante : <http://netfemmes.cdeacf.ca>

# Prévention des agressions sexuelles et les drogues du viol

## Formation sur notre approche et notre type d'intervention



### OBJECTIFS ET DÉROULEMENT

#### OBJECTIFS GÉNÉRAUX :

- ◆ Sensibiliser des intervenants et intervenantes sur la violence faite aux femmes et sur le phénomène des agressions sexuelles et des drogues du viol
- ◆ Former des intervenants et des intervenantes et agir sur le phénomène afin de prévenir les agressions sexuelles
- ◆ Permettre l'échange entre les intervenantes et intervenants
- ◆ Redonner du pouvoir aux femmes qui ont vécu une agression sexuelle par les drogues du viol
- ◆ Sensibiliser sur l'ampleur, le contexte et les conséquences du phénomène sur les femmes
- ◆ Défaire les mythes concernant les agressions sexuelles et les drogues du viol
- ◆ Faire connaître davantage les ressources concernant les agressions sexuelles et les drogues du viol
- ◆ Outiller sur des notions de base en intervention et les moyens d'action
- ◆ Outiller sur les moyens, les mesures et les activités de prévention des agressions sexuelles et les drogues du viol

#### OBJECTIFS SPÉCIFIQUES :

### DÉROULEMENT

#### PARTIE 1 : PRÉSENTATION (30 MIN.)

- ◆ Tour de table : présentation des participantes et participants et des attentes
- ◆ Présentation des animatrices, de l'historique du projet et de l'organisme qui offre la formation

#### PARTIE 2 : NOTRE APPROCHE ET SES FONDEMENTS (45 MIN.)

- ◆ Remue-méninges
- ◆ Présentation de notre approche féministe
- ◆ Échange et discussion en plénière

PAUSE (15 MIN.)

#### PARTIE 3 : AGRESSION SEXUELLE ET DROGUES DU VIOL : MYTHES, PRÉJUGÉS ET RÉALITÉ (1H05MIN.)

- ◆ Exercice en atelier *Trouver l'erreur*
- ◆ Échange et discussion en plénière

DÎNER SUR PLACE (1H00)

#### PARTIE 4 : MESSAGES ET OUTILS DE PRÉVENTION (1H50 MIN.)

- ◆ Exercice de création d'un outil de prévention
- ◆ Présentation des messages et outils
- ◆ Échanges et discussion en plénière

PAUSE (15 MIN.)

#### PARTIE 5 : INTERVENTION (1H05 MIN.)

- ◆ Travail en atelier sur des mises en situation
- ◆ Échange et discussion en plénière

#### PARTIE 6 : ÉVALUATION (15 MIN.)

- ◆ Évaluation orale et écrite de la formation








NOTRE APPROCHE FÉMINISTE  
ET SES FONDEMENTS

**Objectifs :**

- ◆ Faire connaître l'analyse féministe de la violence faite aux femmes
- ◆ Faire connaître les fondements de base qui sous-tendent l'approche féministe
- ◆ Partager et échanger sur l'approche féministe

	HEURE DE DÉBUT	DURÉE	ACTIVITÉS
	9h40	10 min.	Remue-méninges sur les mots-clés de l'approche
	9h50	15 min.	Présentation de notre approche féministe
	10h05	30 min.	Échange et discussion en plénière
PAUSE	10h35	15 min.	Pause



**DURÉE TOTALE :**  
(INCLUANT UNE PAUSE DE 15 MIN.)  
**1H10**

**PAUSE : 15 MINUTES**



## Déroulement de la Partie 2

### ◆ NOTRE APPROCHE FÉMINISTE ET SES FONDEMENTS

### OBJECTIFS :

- ◆ Faire connaître l'analyse féministe de la violence faite aux femmes
- ◆ Faire connaître les fondements de base qui sous-tendent l'approche féministe
- ◆ Partager et échanger sur l'approche féministe

### DÉROULEMENT :



EXERCICE EN PLÉNIÈRE (10 MIN.)

Quels sont les mots-clés qui caractérisent l'approche de votre organisme?

Inscrire les mots-clés sur un grand tableau.



PRÉSENTATION DES FONDEMENTS DE BASE DE L'APPROCHE FÉMINISTE SUR UNE ACÉTATE (15 MIN.)

Présenter et donner des exemples concrets (voir aide-mémoire *Fondements de base de l'approche féministe, des exemples*). Après la plénière, distribuer au besoin cet aide-mémoire aux participantes et participants.



ÉCHANGE ET DISCUSSION EN PLÉNIÈRE (30 MIN.)

Dans l'échange faire le lien avec les mots-clés et les valeurs mentionnées lors de la présentation.

Demander aux participantes et participants de donner des exemples de leur milieu ou de leur expérience qui illustrent ces valeurs. Échanger sur les similitudes et les différences, ainsi que sur les différents impacts (sur les victimes, l'entourage ou les agresseurs).

Nommer et expliquer ceux qui peuvent porter à confusion (ex : responsabilité : responsabilité de qui? Individuelle ou collective? De la victime ou de l'agresseur?); ceux qui manquent (ex : est-ce que les mots problème social ou solidarité s'y retrouvent?). Y a-t-il des désaccords avec les fondements de base de l'approche féministe? Pourquoi?

### MATÉRIEL REQUIS :



La feuille des valeurs nommées à l'exercice de présentation. Afficher cette feuille afin de pouvoir faire le parallèle avec les mots-clés qui seront nommés durant l'exercice.

Multi-feuilles ou tableau pour inscrire les mots-clés.

Avoir déjà lu et avoir en main le corrigé de l'exercice.



L'acétate *Fondements de base de notre approche féministe*.



Avoir déjà lu et avoir en main l'aide-mémoire suivant : *Fondements de base de l'approche féministe, des exemples*.

Voir si cet aide-mémoire est pertinent à distribuer aux participantes et aux participants et le photocopier. Le distribuer à la fin de la PARTIE 2 (après la plénière).



## Fondements de base de l'approche féministe



C'est une approche établie dans les groupes de femmes à partir de la parole et du vécu des femmes fréquentant ces ressources. Cette approche est également fondée sur la reconnaissance des inégalités entre les hommes et les femmes. Cette approche considère que la violence faite aux femmes est l'une des manifestations les plus flagrantes de ces inégalités entre les hommes et les femmes.

Agresser une personne sexuellement ou la droguer à son insu est un acte de violence. Cet acte de violence est commis par une personne qui veut prendre du pouvoir sur l'autre. Ainsi, la personne qui a subi cela a besoin de reprendre du pouvoir sur sa vie pour passer de victime à personne autonome. Alors, l'approche à privilégier dans les cas de violence est d'adopter des principes qui favoriseront l'autonomie et la reprise de pouvoir sur sa vie.

1. Favoriser l'autonomie des femmes.
2. Miser sur les forces et les capacités des femmes (à analyser leur propre vie et à poser les gestes appropriés en fonction de leur expérience et de leur point de vue).
3. Responsabiliser les agresseurs.
4. Promouvoir que l'agression sexuelle est un problème social, que c'est inacceptable et que c'est un acte criminel.
5. Miser sur la responsabilité collective et individuelle pour prévenir les agressions sexuelles, les dénoncer et venir en aide aux victimes. Il existe donc des solutions individuelles et collectives.
6. Promouvoir l'entraide et la solidarité.

!!!  
« L'agression a tendance à être banalisée.  
C'est grave une agression. »





C'est une approche établie dans les groupes de femmes à partir de la parole et du vécu des femmes fréquentant ces ressources. Cette approche est également fondée sur la reconnaissance des inégalités entre les hommes et les femmes. Cette approche considère que la violence faite aux femmes est l'une des manifestations les plus flagrantes de ces inégalités entre les hommes et les femmes.

Agresser une personne sexuellement ou la droguer à son insu est un acte de violence. Cet acte de violence est commis par une personne qui veut prendre du pouvoir sur l'autre. Ainsi, la personne qui a subi de la violence a besoin de reprendre du pouvoir sur sa vie pour passer de victime à personne autonome. Alors, l'approche à privilégier dans les cas de violence est d'adopter des principes qui favoriseront l'autonomie et la reprise de pouvoir sur sa vie.

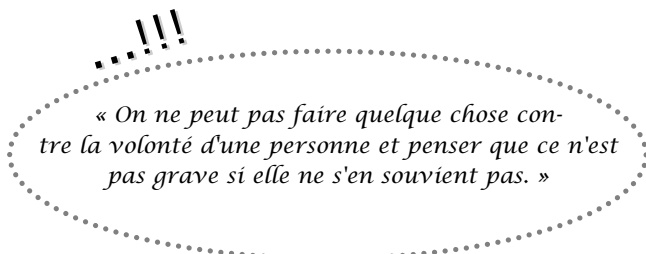
## 1. FAVORISER L'AUTONOMIE DES FEMMES.

L'autonomie des femmes est notre leitmotiv. Nous favorisons des moyens qui ne briment pas la liberté et l'autonomie des femmes. Par exemple, nous faisons la promotion des cours d'autodéfense ou d'affirmation de soi au lieu d'empêcher les femmes de sortir le soir. De plus, notre rôle est de rendre disponible aux femmes une information juste et dénuée de mythes ou de préjugés et ce, afin de diminuer leur vulnérabilité à la violence. Ainsi, nous contribuons à accroître leur autonomie.

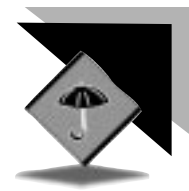
## 2. MISER SUR LES FORCES ET LES CAPACITÉS DES FEMMES (À ANALYSER LEUR PROPRE VIE ET À POSER LES GESTES APPROPRIÉS EN FONCTION DE LEUR EXPÉRIENCE ET DE LEUR POINT DE VUE).

En intervention féministe, les femmes trouvent elles-mêmes leurs propres solutions. Nous n'avons pas à leur imposer nos alternatives. Par exemple, c'est à elles de décider si elles doivent porter plainte ou non. Elles ont à voir si elles peuvent assumer les conséquences de cette démarche, si elles sont prêtes, etc. C'est à elles d'établir leur priorité : suivre une thérapie, en parler à sa famille ou ses proches, s'impliquer dans la prévention de la violence ou porter plainte, etc. Notre rôle est d'écouter et de présenter les diverses options mais c'est aux femmes de décider. C'est de leur vie dont il s'agit et elles ont la capacité de prendre ces décisions.





« On ne peut pas faire quelque chose contre la volonté d'une personne et penser que ce n'est pas grave si elle ne s'en souvient pas. »



### 3. RESPONSABILISER LES AGRESSEURS.

Peu importe la situation, la responsabilité de l'agression revient toujours à l'agresseur. Par exemple, même si une femme a accepté de se faire payer des verres ou a embrassé la personne, même si elle est sortie seule à 2h00 du matin, elle n'est pas responsable de l'agression. Notre rôle est donc de travailler à déculpabiliser la victime et de ramener la responsabilité à l'agresseur.

### 4. PROMOUVOIR QUE L'AGRESSION SEXUELLE EST UN PROBLÈME SOCIAL, QUE C'EST INACCEPTABLE ET QUE C'EST UN ACTE CRIMINEL.

L'agression sexuelle est un problème social. Jugeons-en par l'ampleur : 34% des québécoises ont été victimes d'au moins une agression sexuelle depuis l'âge de 16 ans (voir l'Aide-mémoire *Statistiques*). Plus de 80% des personnes victimes d'agressions sexuelles sont de sexe féminin, dont 60% sont des enfants ou des adolescent-e-s et 40% sont des adultes (voir l'Aide-mémoire *Statistiques*). Par ailleurs, ne jamais perdre de vue que NON c'est NON et que l'agression sexuelle est inacceptable, que nous ne pouvons justifier ni excuser. C'est un acte criminel, donc punissable par la loi.

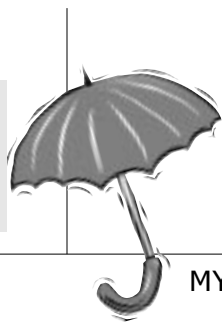
### 5. MISER SUR LA RESPONSABILITÉ COLLECTIVE ET INDIVIDUELLE POUR PRÉVENIR LES AGRESSIONS SEXUELLES, LES DÉNONCER ET VENIR EN AIDE AUX VICTIMES. IL EXISTE DONC DES SOLUTIONS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES.

Nous croyons que les deux types de solutions, individuelles et collectives, sont nécessaires pour enrayer la violence faite aux femmes et que la responsabilité revient à tout le monde. Par exemple, en violence conjugale, les gens n'intervenaient pas quand c'était chez le voisin (« On lave notre linge sale en famille »). Avec les diverses campagnes de sensibilisation des groupes de femmes, la population et l'entourage s'impliquent plus dans la dénonciation et dans le soutien lors de situations de violence conjugale. La violence est un problème social. Par ailleurs, on présente des solutions individuelles en prévention de la violence comme des cours d'autodéfense. Mais on s'implique également dans des solutions collectives comme le financement d'organismes qui développent et offrent ce type de cours.

### 6. PROMOUVOIR L'ENTRAIDE ET LA SOLIDARITÉ.

Comme nous croyons que la violence est d'abord un problème social, la solidarité et l'entraide sont des valeurs importantes dans toutes nos interventions. Par exemple, en prévention nous pouvons miser sur ces deux valeurs par, notamment, faire la promotion de l'importance de collectiviser quand nous vivons de la peur ou une agression, de l'implication de l'entourage dans des situations de violence ou dans la prévention, etc.







AGRESSION SEXUELLE ET  
DROGUES DU VIOL :  
MYTHES, PRÉJUGÉS ET RÉALITÉ

Objectifs :

- ◆ Susciter la réflexion et l'échange sur le phénomène des agressions sexuelles et des drogues du viol
- ◆ Défaire les mythes et les préjugés liés aux agressions sexuelles et aux drogues du viol

	HEURE DE DÉBUT	DURÉE	ACTIVITÉS
	10h50	20 min.	Exercice en atelier <i>Trouver l'erreur</i>
	11h10	45 min.	Échange et discussion en plénière
Dîner	11h55	60 min.	Dîner

**DURÉE :**  
**1H30 MINUTES**

**INCLUANT PAUSE : 15 MINUTES**



## Déroulement de la Partie 3

### ◆ AGRESSION SEXUELLE ET DROGUES DU VIOL : MYTHES, PRÉJUGÉS ET RÉALITÉ

#### OBJECTIFS :

- ◆ Susciter la réflexion et l'échange sur le phénomène des agressions sexuelles et des drogues du viol
- ◆ Défaire les mythes et les préjugés liés à l'agression sexuelle et aux drogues du viol

#### DÉROULEMENT :



Diviser le groupe en sous-équipes (idéalement quatre (4) équipes).

Partager les quatre (4) énoncés entre les équipes. Chaque participant et chaque participante a en main l'énoncé de son équipe.

Présenter les consignes : chaque équipe doit échanger et débattre sur son énoncé et s'entendre sur leur argumentation. (20 min.)



Retour en plénière- Échange et discussion. (60 min.)

Distribuer à tout le monde l'ensemble des énoncés.

Présentation des synthèses d'atelier et échange.

#### MATÉRIEL REQUIS :



Avoir photocopié les énoncés pour chaque participante et participant et prévoir des crayons.



Avoir déjà lu et avoir en main le corrigé de l'exercice.

Avoir photocopié le corrigé de l'exercice et le distribuer après la plénière.



Avoir déjà lu et avoir en main les aide-mémoire suivants :

- ◆ *Définition et tableau-synthèse des drogues du viol*
- ◆ *Définition de violence et formes de violence*
- ◆ *Définition d'agression sexuelle et formes d'agression sexuelle*
- ◆ *Aspects légaux*
- ◆ *Statistiques*
- ◆ *Définition d'un préjugé*

Voir quels aide-mémoire sont pertinents à distribuer aux participantes et participants et les photocopier. Les distribuer à la fin de la PARTIE 3 (après la plénière).



*Exercice : Cherchez l'erreur !*



**ÉNONCÉ NO. 1**

1. Justine a toutes les probabilités d'être une victime d'agression sexuelle par des drogues du viol. Elle a 18 ans, elle vit à Montréal, elle s'habille avec des jupes courtes et des décolletés, elle fréquente souvent les bars, elle sort souvent seule, elle ne surveille pas son verre.



**QU'Y A-T-IL DE PROBLÉMATIQUE DANS CET ÉNONCÉ ET POURQUOI?**



*Exercice : Cherchez l'erreur !*



**ÉNONCÉ NO. 2**

2. C'est normal que Juliette se sente coupable de l'agression sexuelle vécue par son amie l'autre soir: elles ont pris volontairement du GHB, elle a senti que quelque chose clochait parce que le comportement de son amie était différent, mais elle n'est pas intervenue, elle a laissé son amie repartir sans elle avec des inconnus.



**QU'Y A-T-IL DE PROBLÉMATIQUE DANS CET ÉNONCÉ ET POURQUOI?**





*Exercice : Cherchez l'erreur !*



**ÉNONCÉ NO. 3**

- 3. Jonathan ne devrait pas être accusé d'agression sexuelle. Jacqueline était son amie, elle a bu volontairement toute la soirée, elle acceptait de l'embrasser et de le coller une partie de la soirée, elle a même accepté d'aller dormir avec lui. De plus, il n'y a même pas eu de pénétration lors de la relation sexuelle.



**QU'Y A-T-IL DE PROBLÉMATIQUE DANS CET ÉNONCÉ ET POURQUOI?**



!!!  
« Je sensibiliserais les femmes à non, c'est non. Si on se sent obligée de dire oui, il y a quelque chose à clarifier. »

*Exercice : Cherchez l'erreur !*



**ÉNONCÉ NO. 4**

4. Les hommes ne peuvent être victimes d'une agression sexuelle par les drogues du viol ou par d'autres moyens parce qu'ils sont pratiquement toujours consentants et qu'ils sont moins vulnérables.



**QU'Y A-T-IL DE PROBLÉMATIQUE DANS CET ÉNONCÉ ET POURQUOI?**



**Exercice : Cherchez l'erreur!**

COPIE DE LA FORMATRICE OU DU FORMATEUR

**ÉNONCÉ NO. 1**

1. Justine a toutes les probabilités d'être une victime d'agression sexuelle par les drogues du viol. Elle a 18 ans, elle vit à Montréal, elle s'habille avec des jupes courtes et des décolletés, elle fréquente souvent les bars, elle sort souvent seule, elle ne surveille pas son verre.

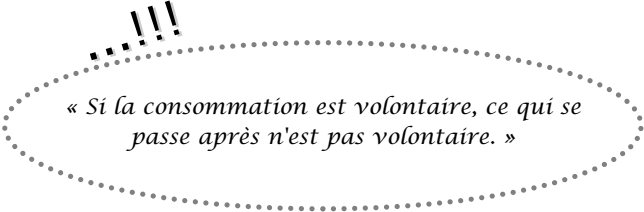
QU'Y A-T-IL DE PROBLÉMATIQUE DANS CET ÉNONCÉ ET POURQUOI?

- Mythe que ces agressions sexuelles se passent principalement dans les bars et principalement à Montréal. Environ 80% de ces événements se produisent dans les partys privés. De plus, des agressions sexuelles par les drogues du viol se produisent aussi à l'extérieur de la région métropolitaine.
- Mythe que ce sont surtout des jeunes qui en sont victimes. Il n'y a pas de portrait type de victime (pas plus qu'il n'y a de portrait type d'agresseur) sauf : majoritairement des femmes ou des filles. Donc, ce ne sont pas seulement des jeunes femmes ou des femmes seules, etc.
- En ce qui concerne les moyens de protection contre les agressions sexuelles et les drogues du viol, il n'y a pas UNE BONNE solution, tout dépend des personnes, des circonstances, du contexte, etc. Plusieurs stratégies sont possibles, elles peuvent être individuelles et collectives. Si surveiller son verre procure un sentiment de sécurité, c'est correct mais on ne doit pas penser que cela immunise et on ne doit pas exclure d'autres possibilités telles : cours d'autodéfense, faire des ententes avec des ami-e-s avant de sortir, etc. Si on considère que la violence est un problème social, nous devons aussi promouvoir des solutions collectives : solidarité, sensibilisation, etc. Ce mythe a des conséquences sur les femmes : elles se sentent coupables de ne pas avoir assez surveillé leur verre, elles passent leur soirée à être stressée au cas où, etc., alors que la responsabilité de l'agression sexuelle revient toujours à l'agresseur.

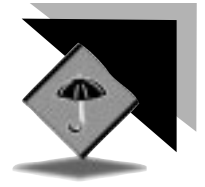


!!!

« Je me suis fait reprocher d'être trop sociable, de m'habiller avec des couleurs trop vives. Je me suis fait remettre en question à cause de cet événement-là. »



« Si la consommation est volontaire, ce qui se passe après n'est pas volontaire. »



- Mythe de la provocation : on ne provoque pas une agression sexuelle par l'habillement, par l'attitude ou par le fait de sortir seule, etc. Si on vise l'autonomie des femmes, on ne favorisera pas des moyens comme : ne pas sortir le soir ou s'habiller jusqu'au cou. Si on comprend que la violence est un exercice abusif de pouvoir (voir les aide-mémoire *La violence faite aux femmes et ses formes* et *L'agression sexuelle et ses formes*) initié par l'agresseur, on admet que ce dernier en porte l'unique responsabilité. Une femme a la liberté de se vêtir comme elle l'entend. Une jupe courte, ce n'est pas une invitation à l'agression sexuelle. En tout temps et en toute circonstance, une personne a le droit de refuser des avances. On ne peut pas présumer qu'une femme qui s'habille sexy ou qui sort seule dans les bars veut avoir une relation sexuelle.

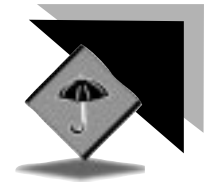
## ÉNONCÉ NO. 2

2. C'est normal que Juliette se sente coupable de l'agression sexuelle vécue par son amie l'autre soir. Elles ont pris volontairement du GHB, Juliette a senti que quelque chose clochait parce que le comportement de son amie était différent, mais elle n'est pas intervenue, elle a laissé son amie repartir sans elle avec des inconnus.

QU'Y A-T-IL DE PROBLÉMATIQUE DANS CET ÉNONCÉ ET POURQUOI?

- Volontaire à quoi? En aucun cas, prendre volontairement du GHB (ou une autre substance) équivaut à être volontaire à vivre une agression ou même à avoir une relation sexuelle. Les personnes qui prennent volontairement du GHB le font pour les sensations procurées par cette substance (voir l'aide-mémoire *Définition et tableau sur les drogues du viol*).
- Mythe que les drogues du viol = GHB seulement. En profiter pour demander aux gens de nommer les drogues du viol. Prendre le tableau sur les drogues du viol pour compléter l'information (des exemples, les effets). Se servir de cet exercice pour dire que l'alcool est un des plus vieux moyen utilisé pour agresser sexuellement. Il y a d'autres moyens pour agresser sexuellement comme la manipulation, l'intimidation, etc. et d'autres types de drogues du viol comme l'ativan ou le valium (voir autres exemples dans les aide-mémoire *Définition et tableau sur les drogues du viol* et *L'agression sexuelle et ses formes*)
- Mythe que la plupart des agressions sexuelles sont commises par des personnes inconnues alors que la réalité nous dit que c'est plutôt des personnes connues (ami, conjoint, connaissance), soit de 70 à 85% (voir l'aide mémoire *Statistiques*). Même si cela peut arriver dans 15 à 30% des cas, Juliette n'avait pas à être plus vigilante parce que c'était des inconnus.





- Dans la majorité des cas, l'entourage se sent coupable de l'agression. L'entourage pense qu'il aurait dû faire plus, faire mieux ou faire quelque chose pour que l'agression n'ait pas lieu. Cette culpabilité et le jugement que les autres poseront sur l'entourage empêchent de remettre la responsabilité de l'agression à l'unique responsable : l'agresseur.
- Prendre des ententes entre ami-e-s avant une soirée ou avant un événement peut être UN moyen de prévention. C'est sûr que sans entente, c'est plus difficile pour l'entourage d'intervenir alors que s'il y a déjà eu une entente, l'entourage se sent plus en droit d'intervenir.

### ÉNONCÉ NO. 3

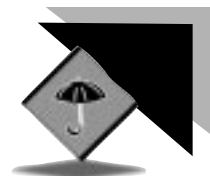
3. Jonathan ne devrait pas être accusé d'agression sexuelle. Jacqueline était son amie, elle a bu volontairement toute la soirée, elle acceptait de l'embrasser et de le coller une partie de la soirée, elle a même accepté d'aller dormir avec lui. De plus, il n'y a même pas eu de pénétration lors de la relation sexuelle.

QU'Y A-T-IL DE PROBLÉMATIQUE DANS CET ÉNONCÉ ET POURQUOI?

- Mythe du consentement : à partir de quand ou de quels indices on peut dire que c'est un consentement libre et éclairé? Quand les situations se rendent à la Cour, la loi tranche sur le consentement. La loi stipule que toute personne étant sous l'effet d'une substance quelconque, que ce soit de l'alcool ou de la drogue, qu'elle ait été consommée de son plein gré ou contre sa volonté, n'est pas jugée comme pouvant donner un consentement libre et éclairé à une activité sexuelle. Toujours selon la loi, un consentement ne peut se déduire dans les situations suivantes : l'accord est manifesté par un tiers, la personne est incapable de former son consentement, l'accusé abuse de la confiance ou de son pouvoir, la personne a manifesté son désaccord, la personne a retiré son consentement pendant l'activité sexuelle. Comme dans le cas du GHB ou de toute autre substance, en aucun cas, être volontaire à boire signifie être volontaire à vivre une agression. Faire la différence entre une relation et une agression. Personne ne désire vivre un acte de violence comme une agression sexuelle. On peut avoir envie de gestes à connotation sexuelle ou de dormir avec une personne sans consentir à une relation sexuelle. En tout temps et en toute circonstance, on peut changer d'idée, on peut dire non. NON, ça veut jamais dire OUI ou PEUT-ÊTRE. NON, ça veut dire NON.
- Mythe de l'inconnu : de 70 à 85% des agressions sexuelles sont commises par des personnes connues (voir l'aide-mémoire *Statistiques*). Une personne connue de la victime ne peut se donner le droit d'agresser sexuellement.



« Il y a les mythes que les gars ont plus envie, qu'ils ont un plus grand besoin sexuel et que la sexualité est un besoin qui doit être comblé dans l'immédiat sinon il y a la frustration qui peut mener à l'agression. »



- Qui est responsable? La fille qui a eu un tel comportement ou le garçon qui a commis une agression? En tout temps et en toutes circonstances, c'est l'agresseur qui est responsable, personne n'a à être contraint à avoir une relation sexuelle ou à poser un geste sexuel.
- Mythe que l'agression sexuelle égale pénétration. On parle maintenant d'agression sexuelle parce qu'on considère d'autres gestes que la pénétration de force (le viol) comme des agressions sexuelles. À ce sujet voir l'aide-mémoire *Aspects légaux* et celui sur *L'agression sexuelle et ses formes*.
- Mythe de la séduction ou de la provocation par des attitudes ou gestes ou par l'habillement (voir les arguments de l'énoncé no. 2)
- Peut-être qu'il y aura des interventions sur le fantasme qu'auraient les femmes de se faire agresser. Parler de la différence entre une relation passionnée et une agression, entre le fantasme et la réalité, faire référence à l'image des femmes véhiculée dans la pornographie.

## ÉNONCÉ NO. 4

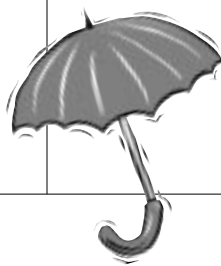
4. « Les hommes ne peuvent être victime d'une agression sexuelle par les drogues du viol ou par d'autres moyens parce qu'ils sont pratiquement toujours consentants et sont moins vulnérables ».

QU'Y A-T-IL DE PROBLÉMATIQUE DANS CET ÉNONCÉ ET POURQUOI?

- Mythe des hommes toujours disponibles sexuellement et des hommes qui sont des bombes sexuelles. Un homme peut ne pas avoir envie d'avoir une relation sexuelle.
- Est-ce que le ou la partenaire sexuelle idéale est celle qui est toujours disponible, toujours consentante, toujours prête à répondre à tous les désirs du ou de la partenaire (référence à la pornographie)?
- Mythe des hommes forts et invincibles. Y a-t-il des gars qui ont peur de vivre des agressions? Les drogues du viol font aussi perdre aux hommes leur capacité à se défendre. Certes, ils sont plus forts physiquement que les femmes, mais leur force ne peut rivaliser avec l'effet des substances.
- Mythe que les hommes ne sont jamais victimes d'agression sexuelle. Si 80% des personnes victimes d'agressions sexuelles sont de sexe féminin, il en reste 20% qui sont des hommes (voir l'aide-mémoire *Statistiques*).





MESSAGES ET OUTILS  
DE PRÉVENTION



Objectifs :

- ◆ Échanger sur des pistes de sensibilisation et de prévention qui respectent l'autonomie et la liberté des femmes
- ◆ Réaliser un message de prévention et l'analyser collectivement

	HEURE DE DÉBUT	DURÉE	ACTIVITÉS
	13h00	5 min.	Explication de l'exercice
	13h05	40 min.	Exercice de création d'un outil de prévention
	13h45	20 min.	Présentation des outils
	14h05	45 min.	Échange et discussion en plénière
	Pause	14h50	15 min.

**DURÉE :**  
**2H05 MINUTES**

**INCLUANT PAUSE DE 15 MIN.**



*Déroulement  
de la Partie 4*

◆ ATELIER EN PRÉVENTION

### OBJECTIFS GÉNÉRAUX :

- ◆ Échanger sur des pistes de sensibilisation et de prévention qui respectent l'autonomie et la liberté des femmes
- ◆ Réaliser un message de prévention et l'analyser collectivement

### DÉROULEMENT :



#### OUTILS DE SENSIBILISATION (45 min.)

En atelier, on réalise un outil de sensibilisation. Diviser les participantes et participants en trois (3) sous-groupes selon les trois (3) mises en situation. Distribuer aux membres de chaque équipe une copie de leur mise en situation.

Au besoin, distribuer à toutes les personnes la liste de messages et les statistiques, pouvant servir d'inspiration. Bien leur dire que le contenu de ces documents ne sont pas obligatoires, on peut s'en inspirer ou pas.

Rappeler les consignes : respecter l'approche privilégiée dans le cadre de la formation, tenter d'innover, ne pas tenir compte des contraintes telles le financement.



#### PRÉSENTATION DES OUTILS DE SENSIBILISATION ET ÉCHANGE (20 min.)

Chaque groupe présente son outil et le message.



#### ÉCHANGE EN PLÉNIÈRE SUR LES CONTENUS DES MESSAGES (45 min.)

Allons-nous plus loin que le message de surveiller son verre? Favorisons-nous l'autonomie? Contribuons-nous à développer l'entraide? Est-ce que c'est culpabilisant? Si oui, pour qui? Comment une femme se sent interpellée? Comment un homme se sent interpellé? Avons-nous atteint les objectifs ou non? Est-ce que ça nous mène à des réflexions qui seraient à développer? Avons-nous pensé à d'autres types d'outils? Quelles sont les revendications et les luttes à mener pour que notre travail de prévention donne des résultats (voir l'aide-mémoire *Des changements à apporter pour la prévention des agressions sexuelles, quelques idées*)? Etc.

- ◆ Pause de 15 minutes.



!!!  
« La vigilance et la prévention étant la meilleure affaire, j'ai pris des cours d'autodéfense. »



## Déroulement de la Partie 4

### MATÉRIEL REQUIS :



Avoir photocopié chaque mise en situation pour l'ensemble des participantes et des participants.



Avoir photocopié la *Liste des messages de prévention* ainsi que le document *Statistiques* pour l'ensemble des participantes et des participants.



Avoir déjà lu et avoir en main les documents et les aide-mémoire suivants :

- ◆ *Mises en situation*
- ◆ *Liste de messages de prévention*
- ◆ *Statistiques*
- ◆ *Des changements à apporter pour la prévention des agressions sexuelles et les drogues du viol, quelques idées.*

Voir si l'aide-mémoire *Des changements à apporter pour la prévention des agressions sexuelles et les drogues du viol, quelques idées* est pertinent à distribuer aux participantes et aux participants et le photocopier. Le distribuer à la fin de la PARTIE 4 (après la plénière).



## *Atelier de réalisation d'un outil de prévention*

### DESCRIPTION DES SOUS-GROUPES



#### **ATELIER 1 :**

Vous devez réaliser le contenu d'une affiche qui s'adressera à l'entourage et avoir une idée de la représentation graphique et des lieux de promotion.



## Atelier de réalisation d'un outil de prévention

### DESCRIPTION DES SOUS-GROUPES



#### ATELIER 2 :

Vous devez d'abord trouver le message de prévention à inclure sur un objet qu'on remettra à des filles et des femmes. Vous devez ensuite penser au type d'objet que vous choisissez et aux lieux de distribution.



« Moi, personnellement je m'implique si je vois quelque chose de bizarre. Tout le monde devrait faire ça. »

## *Atelier de réalisation d'un outil de prévention*

DESCRIPTION DES SOUS-GROUPES



### **ATELIER 3 :**

Vous devez d'abord trouver le message de prévention à inclure sur un objet qu'on remettra à des garçons et des hommes. Vous devez ensuite penser au type d'objet que vous choisissez et aux lieux de distribution.



## Messages de prévention

ATELIER DE CONCEPTION



Voici une liste de messages de prévention, certains ont été inventés pour l'exercice, d'autres existent déjà. **Attention, ils ne sont pas tous respectueux de l'approche féministe.** Cependant, tous ces messages peuvent vous inspirer et servir à la réflexion et à la discussion. Vous pouvez les utiliser, en tout ou en partie, pour l'exercice de réalisation de l'outil de sensibilisation dans le cadre de notre exercice.

- ◆ LES AGRESSIONS, ÇA VA FAIRE SURVEILLE TON VERRE!
- ◆ NON AUX AGRESSIONS SEXUELLES SORTIR ET REVENIR EN GROUPE
- ◆ STOP AUX AGRESSIONS SEXUELLES S'ENTENDRE AVEC LES AMI-E-S AVANT UNE SORTIE
- ◆ MÊME SI ELLE DIT NON AVEC LE SOURIRE MÊME SI ELLE DIT NON APRÈS AVOIR DIT OUI NON ÇA VEUT JAMAIS DIRE OUI OU PEUT-ETRE NON, ÇA VEUT DIRE NON
- ◆ QUAND TU LE FAIS POUR FAIRE PLAISIR QUAND TU LE FAIS PARCE QUE TU AS PEUR NON ÇA VEUT JAMAIS DIRE OUI OU PEUT-ETRE NON, ÇA VEUT DIRE NON
- ◆ SI TU CHOISIS DE CONSOMMER CHOISIS AUSSI DE T'INFORMER
- ◆ JE SURVEILLE MON PLAISIR ET JE VEUX M'EN SOUVENIR!
- ◆ LORS DE SORTIES AVEC DES AMI-E-S POUR FAIRE DURER LE PLAISIR SI ÇA CLOCHE, IL FAUT INTERVENIR
- ◆ LA VIOLENCE EST INACCEPTABLE ET C'EST CRIMINEL!
- ◆ DE LA DÉPENDANCE À L'AUTONOMIE DES COURS D'AUTODÉFENSE, UNE BONNE STRATÉGIE!
- ◆ PRENDRE SOIN LES UNES, LES UNS DES AUTRES SORTIR ET REVENIR EN GROUPE
- ◆ LES DROGUES DU VIOL... ENSEMBLE, SOYONS VIGILANTS ON GARDE L'ŒIL OUVERT ET ON SURVEILLE NOS VERRES
- ◆ ÊTRE VIGILANT, ÇA PROTÈGE! SI TON AMIE AGIT DE FAÇON INHABITUELLE, NE LA LAISSE PAS SEULE TON AIDE EST PRÉCIEUSE!
- ◆ L'INTÉGRITÉ DE MA SOIRÉE JE VEUX LA PRÉSERVER!

!!!  
« Penser qu'on a mal surveillé son verre amène de la paranoïa et de la culpabilité. »





!!!

« Si je m'étais réveillée dans un  
endroit inconnu, j'aurais vraiment paniqué.  
J'étais entourée de plein de monde que je connais,  
ils ne m'auraient pas laissé faire n'importe quoi.  
Cela a été vraiment aidant pour moi, mon  
entourage. »

- ◆ AGRSSIONS SEXUELLES PAR LES DROGUES  
DU VIOL  
Pour mieux prévenir, des  
POSSIBILITÉS :
  - FAIRE DES ENTENTES AVEC SES AMI-E-S  
AVANT DE SORTIR
  - AVOIR UN-E CHAUFFEUR-E DÉSIGNÉ-E
  - SURVEILLER SON VERRE
  - INTERVENIR EN CAS DE DOUTE
  - SORTIR EN GROUPE, REVENIR EN GROUPE  
ETC.
- ◆ JE CHOISIS LA NON-VIOLENCE  
VIVE LE RESPECT ET LA CONFIANCE
- ◆ JE CHOISIS CE QUE JE CONSOMME  
COMME ÇA, J'AI DU FUN
- ◆ LES AGRSSIONS SEXUELLES, C'EST PAS POUR  
MOI  
JE SURVEILLE CE QUE JE CONSOMME,  
ET TOI?
- ◆ NON AUX AGRSSIONS  
PEU IMPORTE LE MOYEN  
LE CONSENTEMENT  
C'EST BEN PLUS TRIPPANT!
- ◆ JE SORS SEULE LE SOIR  
JE CHOISIS D'AVOIR DU PLAISIR  
PAS QU'ON ME FASSE SOUFFRIR!
- ◆ LE RESPECT ET LE DÉsir MUTUEL  
UN PASSEPORT POUR TOUT UN TRIP AVEC  
ELLE!





L'INTERVENTION DE BASE



Objectifs :

- ◆ Susciter la réflexion et l'échange sur le phénomène des agressions sexuelles et des drogues du viol
- ◆ Outiller sur des notions de base en intervention
- ◆ Faire connaître davantage les ressources concernant les agressions sexuelles et les drogues du viol

	HEURE DE DÉBUT	DURÉE	ACTIVITÉS
	15h10	20 min.	Travail en atelier sur des mises en situation
	15h30	45 min.	Échange et discussion en plénière

**DURÉE :**  
**1H05 MINUTES**



## *Déroulement de la Partie 5*

### ◆ L'INTERVENTION DE BASE

#### OBJECTIFS GÉNÉRAUX :

- ◆ Susciter la réflexion et l'échange sur le phénomène des agressions sexuelles et des drogues du viol
- ◆ Outiller sur des notions de base en intervention
- ◆ Faire connaître davantage les ressources concernant les agressions sexuelles et les drogues du viol

#### DÉROULEMENT :



Travail d'atelier à partir de trois (3) mises en situation (20 min.).

Diviser le groupe en trois (3) sous-équipes. Partager les mises en situation entre les équipes et les distribuer à chaque personne. Échange en atelier, chacun des ateliers créé une synthèse de ses échanges.



Retour en plénière.

Présentation des synthèses de chacun des ateliers et échange en plénière.



Synthèse des notions de base en intervention

Faire le lien entre l'intervention, les valeurs de l'organisme et les fondements de l'approche féministe abordés dans les PARTIES 1 et 2 de la formation.



Distribuer les aide-mémoire pertinents.



!!!  
« Je continue à avoir plus peur de la ruelle  
le soir, même si je sais que c'est surtout une  
personne connue qui agresse, pas un inconnu. »



### **MATÉRIEL REQUIS :**



Avoir photocopié les trois (3)  
mises en situation pour l'ensem-  
ble des participantes et partici-  
pants.



Avoir déjà lu et avoir en main les  
documents et les aide-mémoire  
suivants :

- ◆ *Mises en situation : pistes pour la forma-  
trice ou le formateur*
- ◆ *Options à envisager suite à une agression  
sexuelle*
- ◆ *Conséquences de l'agression sexuelle  
chez la personne qui en est victime*
- ◆ *Besoins et préoccupations de la personne  
victime d'une agression sexuelle*
- ◆ *Une écoute constructive*
- ◆ *Quelques principes pour l'intervention de  
base pour l'entourage et les intervenant-e-s*
- ◆ *Quelques attitudes pour l'intervention de  
base pour les intervenant-e-s et l'entourage*
- ◆ *Centres désignés pour les victimes  
d'agression sexuelle*
- ◆ *Aspects légaux liés aux agressions  
sexuelles*

Voir quels aide-mémoire sont pertinents à  
distribuer aux participantes et aux participants  
et les photocopier. Les distribuer à la fin de la  
PARTIE 5 (après la plénière).

## Atelier sur l'intervention

### MISES EN SITUATION



#### 1. VOUS ÊTES UN-E AMI-E D'ANITA

Anita, 40 ans, est sortie dans son bistro favori jeudi soir dernier avec trois copines. Un homme séduisant, avec lequel elle a déjà engagé quelques conversations auparavant, lui paie un verre vers la fin de la soirée et lui propose de la raccompagner chez-elle. Ses amies la voient mettre son manteau pour partir avec lui. Une de ses amies, Élizabeth, sent que quelque chose cloche et elle réussit à convaincre Anita, après une longue discussion, de rester dans le bistro. Il s'avère qu'Anita a été droguée à son insu. Une de ses amies présente au bistro s'exclame: « T'es ben chanceuse, il ne t'est rien arrivé ! T'aurais jamais dû accepter un verre d'un homme. Tu le sais pourtant, les journaux en parlent beaucoup ! »



**QUE FAITES-VOUS COMME INTERVENTION ?**



## Atelier sur l'intervention

MISES EN SITUATION



### 2. VOUS ÊTES INTERVENANT-E

Vous rencontrez Marie-Hélène, 29 ans, qui est en situation de crise et qui dit avoir été agressée sexuellement la veille après avoir consommé volontairement de l'alcool. Elle est bouleversée, vous avez de la difficulté à suivre son récit qui est flou et contradictoire.



**QUE FAITES-VOUS ?**



« Je m'attends du système judiciaire des peines plus sévères, sinon je n'ai plus d'espoir. »

## *Atelier sur l'intervention*

MISES EN SITUATION



### **3. VOUS ÊTES ROBERTO, UN AMI DE PATRICK**

Patrick vous confie qu'il prépare un cadeau bien spécial pour sa blonde en fin de semaine: il lui mettra du GHB dans son verre à son insu lors de leur souper en tête-à-tête afin qu'ils passent une nuit d'amour mémorable.



**QUE FAITES-VOUS ?**



## Mises en situation

PISTES POUR LA FORMATRICE OU LE FORMATEUR



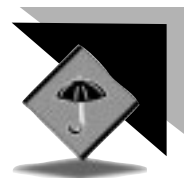
### 1. VOUS ÊTES UN-E AMI-E D'ANITA

Anita, 40 ans, est sortie dans son bistro favori jeudi soir dernier avec trois copines. Un homme séduisant, avec lequel elle a déjà engagé quelques conversations auparavant, lui paie un verre vers la fin de la soirée et lui propose de la raccompagner chez-elle. Ses amies la voient mettre son manteau pour partir avec lui. Une de ses amies, Élisabeth, sent que quelque chose cloche et elle réussit à convaincre Anita, après une longue discussion, de rester dans le bistro. Il s'avère qu'Anita a été droguée à son insu. Une de ses amies présente au bistro s'exclame: « T'es ben chanceuse, il ne t'est rien arrivé ! T'aurais jamais dû accepter un verre d'un homme. Tu le sais pourtant, les journaux en parlent beaucoup ! »

#### QUE FAITES-VOUS COMME INTERVENTION ?

- ◆ Une intervention appropriée serait de recadrer les événements : il est arrivé quelque chose à Anita (même si elle n'a pas été agressée sexuellement). Avoir été droguée à son insu est en soi une agression.
- ◆ L'amie d'Anita la blâme d'avoir accepté un verre alors que les journaux ont déjà mentionné d'éviter de le faire. Son amie est en train de faire de la victimisation secondaire ou de la revictimisation. Elle a probablement eu peur pour elle et elle tente de s'assurer que cela n'arrivera plus. Ce n'est malheureusement pas en les blâmant que l'on vient en aide aux personnes. Miser sur les forces de la personne l'aide à reprendre du pouvoir sur sa vie.
- ◆ L'amie d'Anita la rend responsable de ce qui est arrivé alors que c'est à l'agresseur que revient l'entière responsabilité de l'agression. Dans ce cas-ci, l'intervention d'Élisabeth a réussi à éviter l'agression sexuelle. Si son intervention avait échoué, Élisabeth n'aurait pas été à blâmer pour l'agression sexuelle.
- ◆ Anita a vécu une agression et a failli subir une agression sexuelle : elle a besoin d'exprimer ses émotions, ses pensées et ses croyances sur ce qui lui est arrivé. Son entourage peut lui apporter une aide appréciable s'il est en mesure d'écouter sans jugement et de donner du support en fonction des besoins d'Anita. Elle a besoin de sentir et de savoir que son entourage est présent pour elle.
- ◆ Les moyens de prévention, dont les plus connus sont de ne jamais accepter un verre d'un inconnu ou de surveiller son verre, ne sont pas infaillibles, comme tout autre moyen de prévention. Voici quelques possibilités: des ententes entre ami-e-s avant de sortir quant à la marche à suivre si ces situations survenaient, dire à au moins une personne ce que l'on consomme lors d'une soirée, sortir et revenir en groupe, prendre des informations sur la personne qui vient de quitter avec son ami-e, se donner le droit d'intervenir si on observe des comportements inhabituels de la part d'ami-e-s ou d'inconnu-e-s, etc. Ce sont des moyens pour développer la solidarité entre ami-e-s et entre citoyen-ne-s.

!!!  
« J'étais fâchée, en colère, honteuse  
d'avoir été naïve, de m'être fait avoir. »



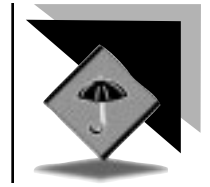
## 2. VOUS ÊTES INTERVENANT-E

Vous rencontrez Marie-Hélène, 29 ans, qui est en situation de crise et qui dit avoir été agressée sexuellement la veille après avoir consommé volontairement de l'alcool. Elle est bouleversée, vous avez de la difficulté à suivre son récit qui est flou et contradictoire.

### QUE FAITES-VOUS COMME INTERVENTION ?

- ◆ Tout d'abord, savoir que le récit d'une agression sexuelle est parfois difficile à suivre, car il peut être flou et exprimé avec hésitation puisque la personne est en crise. Notre rôle d'aidant-e est d'accueillir et de croire la personne.
- ◆ Faire de l'écoute active (sans jugement) de façon à ce que la personne puisse exprimer librement ses émotions, ses réactions et les effets de l'agression sexuelle.
- ◆ À l'aide de quelques notions de base sur les conséquences de l'agression sexuelle, avec ou sans drogues du viol, valider le vécu de la personne (voir l'aide-mémoire *Conséquences de l'agression sexuelle chez la personne qui en est victime*).
- ◆ Être à l'écoute de ses besoins dans le "ici et maintenant" et de ses besoins pour les jours à venir. Si la personne a de la difficulté à exprimer ses besoins, l'aider à les clarifier et à les exprimer (voir l'aide-mémoire *Besoins et préoccupations de la personne victime d'une agression sexuelle*).
- ◆ Explorer avec elle les options à envisager (voir l'aide-mémoire *Options à envisager suite à une agression sexuelle*) dans le respect de son rythme. C'est à la personne de décider de chacune des démarches qu'elle entreprendra ou non, accompagnée par une personne de son entourage ou par un-e intervenant-e d'un organisme si elle le souhaite.
- ◆ Nommer précisément son rôle et ce que nous pouvons lui offrir comme personne (si nous faisons partie de son entourage) ou comme ressource en tenant compte des limites. L'agression sexuelle est une problématique qui implique plusieurs aspects : aide spécialisée, défense de droits, accompagnement, plainte au criminel, soins au Centre désigné pour les victimes d'agression sexuelle, signalement à la Direction de la protection de la jeunesse, recours à l'IVAC pour une indemnisation, etc. S'assurer de lui donner toutes les ressources nécessaires si nous ne pouvons pas faire le suivi ou l'accompagnement.





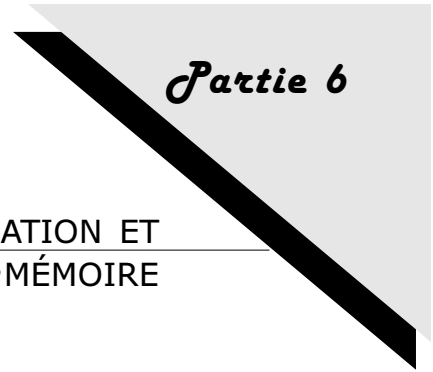
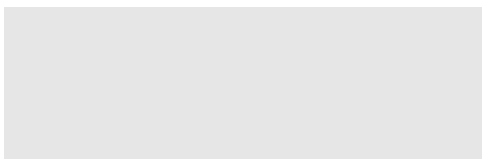
« De mon entourage, j'attendais de l'écoute, des encouragements, pas d'entendre leur colère et leur peine. J'avais besoin de savoir que j'étais aimée par eux. Je me sentais déjà tellement coupable, je n'avais pas envie de leur faire vivre de la colère et de la peine.»

### 3. VOUS ÊTES ROBERTO, UN AMI DE PATRICK

Patrick vous confie qu'il prépare un cadeau bien spécial pour sa blonde pour la fin de semaine : il lui mettra du GHB dans son verre à son insu lors de leur souper en tête-à-tête afin qu'ils passent une nuit d'amour mémorable.

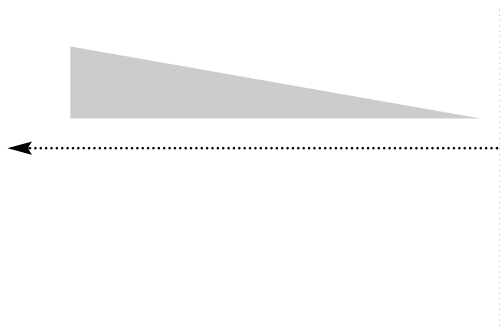
#### QUE FAITES-VOUS COMME INTERVENTION ?

- ◆ Vous pouvez lui demander quelle est sa définition d'une nuit d'amour mémorable. Est-ce une nuit où tous ses désirs à lui sont comblés sans égards pour les désirs de sa blonde ? Est-ce de passer une nuit avec sa blonde qui sera soumise à tous ses fantasmes et ne sera pas en mesure de lui opposer un refus ? On parle alors de prise de pouvoir et d'agression sexuelle, ce qui peut arriver dans les couples, mariés ou non.
- ◆ Parlez-lui de ce qu'est une nuit d'amour mémorable selon vous : une relation sexuelle à laquelle les deux consentent pleinement, une relation sexuelle dont les deux se souviendront et qui viendra enrichir leur bagage de souvenirs communs agréables, une relation sexuelle basée sur la confiance et le respect des désirs et des limites de chacun.
- ◆ Ce n'est pas en mettant du GHB à l'insu de sa blonde qu'il gagnera sa confiance et son estime. Au contraire, elle deviendra méfiante et percevra son chum sous un jour peu flatteur : au mieux, un égoïste et au pire un homme qui n'hésite pas à utiliser la ruse pour avoir une relation sexuelle non consentie avec sa blonde.
- ◆ Roberto pourrait demander à son ami la promesse ferme de ne pas mettre à terme ce projet. Il pourrait également en parler à la blonde de Patrick.
- ◆ Roberto pourrait envisager certaines actions telles :
  - Réfléchir sur la violence et l'agression sexuelle
  - Sensibiliser et échanger avec son entourage sur la violence faite aux femmes
  - Joindre des groupes d'hommes qui dénoncent la violence
  - Appuyer les groupes de femmes qui luttent contre la violence
  - Écouter le point de vue des femmes sur la violence
  - Poser des gestes en faveur de la prévention de la violence
  - Etc.



*Partie 6*

**ÉVALUATION ET  
AIDE-MÉMOIRE**



- ◆ **FICHE D'ÉVALUATION DE LA FORMATION**
- ◆ **BIBLIOGRAPHIE**
- ◆ **AIDE-MÉMOIRE**



*Fiche d'évaluation de la formation*

PRÉVENTION DES AGRESSIONS SEXUELLES ET LES DROGUES  
DU VIOL



1- Avez-vous aimé cette formation ?

---

---

---

2- Qu'est-ce que vous avez le plus aimé de la formation?

---

---

---

3- Qu'est-ce que vous avez le moins aimé de la formation ?

---

---

---

4- Est-ce que l'information verbale présentée était claire et pertinente ?

---

---

---

5- Est-ce que l'information écrite présentée était claire et pertinente?

---

---

---

6- La formation s'est-elle déroulée dans un climat agréable favorisant les échanges ?

---

---

---





Quel est votre degré de satisfaction envers le contenu des exposés et des exercices ?

	FAIBLE = 1	MOYEN = 2	BIEN = 3	ÉLEVÉ = 4
A. Exercice Présentation, attentes et valeurs	1	2	3	4
B. Historique du projet et de l'organisme formateur	1	2	3	4
C. Remue-méninges sur les mots-clés de l'approche	1	2	3	4
D. Présentation de l'approche féministe	1	2	3	4
E. Échange et discussion en plénière	1	2	3	4
F. Exercice <i>Trouver l'erreur</i>	1	2	3	4
G. Échange et discussion en plénière	1	2	3	4
H. Exercice <i>Création d'un outil de prévention</i>	1	2	3	4
I. Présentation des outils	1	2	3	4
J. Échange et discussion en plénière	1	2	3	4
K. Atelier <i>Mises en situation en intervention</i>	1	2	3	4
L. Échange et discussion en plénière	1	2	3	4

7- Quelles étaient vos attentes envers la formation ? A-t-on répondu à vos attentes ?

---

---

---

8- Aimeriez-vous apporter des changements dans votre milieu de travail, à la lumière de la formation reçue ? Lesquels ?

---

---

---

9- Autres commentaires :

---

---

---

---



## Bibliographie



Belleau, Josée et Comité action femmes et sécurité urbaine, Table de concertation en matière de violence conjugale, Table de concertation en matière d'agressions à caractère sexuel - région de Montréal (2001)

*De la dépendance à l'autonomie Une formation intersectorielle sur la sécurité des femmes en milieu urbain*, Guide des formatrices et formateurs, 91 p.

Comité femmes et sécurité de la Petite Patrie et Francine Bernèche (2000)

*Agressions sexuelles et drogues du viol. Un phénomène méconnu*, Document d'information, Bibliothèque nationale du Québec et du Canada, 59 p.

Comité permanent de lutte à la toxicomanie (2001)

*DROGUES, Savoir plus Risquer moins : ce qu'il faut savoir*, Les Éditions internationales Alain Stanké, 157 p.

Femmes qui sortent (2004)

*Les drogues du viol*, 9 p.

Gouvernement du Québec, Ministère de la Santé et des services sociaux (2001)

Entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'abus sexuels, de mauvais traitements physiques ou d'une absence de soins menaçant leur santé.

Gouvernement du Québec, Ministère de la Santé et des services sociaux (2001)

*Guide d'intervention médicosociale.*

Gouvernement du Québec, Ministère de la Santé et des services sociaux (1995)

Les agressions sexuelles : *stop*

Gouvernement du Québec, Ministère de la Santé et des services sociaux (2001)

*Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle.*

Le projet des 3 Tables (2003)

*Les substances que l'on appelle drogues du viol : faire le point*, Actes de la journée d'information du 30 avril 2003, Bibliothèque nationale du Québec, 55 p.

Santé Canada, Ministère des travaux publics et Services gouvernementaux (2000)

Les drogues. *Faits et méfaits*, 66 p.



!!!  
« Le gouvernement pourrait donner plus  
d'argent aux groupes qui travaillent en  
prévention. »



#### SITES INTERNET

CALACS l'Envolée (Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel) :  
[www.calacsca.qc.ca](http://www.calacsca.qc.ca)

CALACS Région Côte-Nord (Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère  
sexuel): [www.lumiereboreale.qc.ca](http://www.lumiereboreale.qc.ca)

Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine :  
[www.cdeacf.ca](http://www.cdeacf.ca)

Fédération des ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du  
Québec : [www.fede.qc.ca](http://www.fede.qc.ca)

GRIP Montréal (Groupe de recherche et d'intervention psychosociale) :  
[www.gripmontreal.org](http://www.gripmontreal.org)

Regroupement des centres de femmes du Québec : l'R des centres de femmes :  
[www.rcentres.qc.ca](http://www.rcentres.qc.ca)

Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes  
victimes de violence conjugale : [www.maisons-femmes.qc.ca](http://www.maisons-femmes.qc.ca)

Regroupement québécois des CALACS (Centre d'aide et de lutte contre les agressions  
à caractère sexuel) : [www.rcalacs.qc.ca](http://www.rcalacs.qc.ca)



## Définition et tableau sur les drogues du viol



**DÉFINITION** : Toutes substances utilisées comme élément de soumission chimique dans le but d'agresser sexuellement. Nous tenons à la forme au pluriel parce qu'il y a plusieurs drogues du viol, la plus vieille étant l'alcool. Notons comme autres exemples les benzodiazépines qui sont des tranquillisants mineurs principalement utilisés comme sédatifs, anxiolytiques ou hypnotiques comme les valiums ou l'ativan. Bien sûr, notons également le GHB, le rohypnol et d'autres drogues (ex. : kétamine). Ces substances altèrent l'état de conscience. Les victimes semblent consentir car elles manifestent peu ou pas de résistance. Qu'elle consomme volontairement ou non une ou plusieurs substances, jamais une personne ne consent à une agression sexuelle.

### NOM - SURNOMS ET FORMES

### EFFETS ET CONTRE-INDICATIONS

#### ALCOOL

Exemples : bière, vin, cidre, apéritif, digestif, etc. L'alcool est métabolisé par le foie. En quelques minutes, le sang le transporte dans toutes les parties de l'organisme.

L'alcool est un déresseur du système nerveux central. Il détend et désinhibe (diminue ou enlève nos capacités d'établir nos limites). Les effets de l'alcool sur l'organisme sont proportionnels à l'alcoolémie, c'est-à-dire au taux d'alcool dans le sang. À court terme et lorsqu'il est consommé à des doses importantes, il provoque un état d'ivresse et peut entraîner des troubles digestifs, des nausées, des vomissements. Chacune, chacun réagit différemment selon sa corpulence, son état de santé physique et psychique, et selon le moment de la consommation. Le seuil sécuritaire de la consommation dépend donc de la personne, du contexte et de la substance. Quand la consommation s'effectue avec, avant ou après d'autres substances (médicaments, drogues), cette notion de seuil n'a plus cours. En effet, l'alcool multiplie les effets des autres substances lorsque consommé en même temps.

#### BENZODIAZÉPINES

Anxiolytiques, sédatifs ou hypnotiques, elles sont prescrites pour diminuer ou supprimer les manifestations d'anxiété ou d'angoisse, pour calmer et apaiser, pour faciliter la relaxation musculaire et pour induire le sommeil. Plusieurs benzodiazépines sont actuellement commercialisées au Québec et au Canada. Les principales sont : Ativan, Dalmane, Halcion, Lectopam, Restril, Rivotril, Serax, Valium, Xanax.

Elles peuvent entraîner : perte de mémoire des faits récents, baisse de la vigilance, somnolence, diminution des réflexes. Mélangées à de l'alcool, elles comportent certains risques, car cette combinaison entraîne une potentialisation des effets déresseurs, qui se traduit par une détérioration des performances psychologiques et motrices.



**ROHYPNOL**

Appellation commerciale du flunitrazépam, un sédatif hypnotique qui fait partie des benzodiazépines, dix fois plus puissant que le Valium. Illégal en Amérique du Nord, il est utilisé dans 64 pays du monde pour le traitement de l'insomnie et de l'anxiété. Généralement sous forme de comprimés ronds et blancs (semblable à une aspirine), il porte la marque du fabricant (Roche). Il peut être avalé, mâché, dissous sous la langue ou dans un liquide, écrasé, renflé, injecté et fumé. Il est sans goût, sans odeur, sans couleur et, de ce fait, peut être mélangé à tout breuvage.

Consommé avec de la marijuana, il en augmente et prolonge l'action. Ses effets se font sentir dans les 20-30 minutes après l'ingestion et durent jusqu'à huit (8) heures. Ce produit diminue fortement l'inhibition de la personne qui le consomme. Selon la dose absorbée : pertes de jugement, démarche chancelante, somnolence, induction au sommeil, perturbation visuelle, incoordination musculaire, confusion, léthargie, nausée, perte de mémoire. Peut aller jusqu'au coma, la dépression respiratoire et le décès. Amnésie totale lorsque consommé avec de l'alcool (dépendamment des quantités).

**KÉTAMINE**

Proche parent de la phencyclidine (PCP), elle fait partie des perturbateurs du système nerveux central. Cette drogue présente des propriétés anesthésiques et analgésiques. Elle est vendue, sous forme de comprimés ou de capsules. Elle est sniffée en ligne pour ses effets hallucinogènes. Connue sous les appellations : Spécial K, Vitamine, K, Ket, Ketty.

À faible dose, la Kétamine augmente le rythme cardiaque et peut causer des effets de dissociation. Il est extrêmement dangereux de combiner la kétamine avec des antidépresseurs, l'alcool, le valium ou le GHB. Autres problèmes associés : perte de connaissance accompagnée de vomissements, peut augmenter l'agressivité, perte de conscience, troubles psychologiques (anxiété, attaques de panique), neurologiques (paralysies temporaires) et psychiatriques (psychose toxique), nausées, vomissements. Cette drogue peut aussi toucher la mémoire à court et à long terme, et peut affecter les fonctions intellectuelles.

**GHB (ACIDE GAMMA-HYDROXYBUTYRATE)**

Substance produite naturellement par le système nerveux central des mammifères, synthétisée en 1960 par l'équipe du Dr. H. Laborit et est utilisé comme anesthésique local. Généralement sous forme d'un liquide contenu dans une petite fiole, mais aussi obtenu en poudre ou en granules. Il est connu sous plusieurs appellations : GH, liquid ecstasy ou ecstasy liquide, fantasy, liquid X, scoop, ... Liquide qu'on mélange à l'eau, au jus de fruit ou dans une boisson alcoolisée. Il n'a ni odeur ni couleur (il a à peine un léger goût salé et savonneux) qui disparaît lorsqu'il est mélangé à du jus. Il est utilisé en Europe en anesthésie et pour certaines autres applications thérapeutiques.

Selon la dose absorbée, il provoque : amnésie, état semblable à l'ébriété, vertige, hypotonie, induction au sommeil, somnolence rapide, inconscience (apparition abrupte du sommeil), coma, hallucinations, vomissements, énurésie, détresse respiratoire, hypotension, hypothermie, etc.

Sources : Comité femmes et sécurité de la Petite Patrie et Francine Bernèche (2000) *Agressions sexuelles et drogues du viol. Un phénomène méconnu*, Document d'information, Bibliothèque nationale du Québec et du Canada, 59 p.

Comité permanent de lutte à la toxicomanie (2001) *DROGUES, Savoir plus Risquer moins : ce qu'il faut savoir*, Les Éditions internationales Alain Stanké, 157 p.

Site internet de L'Étape [www.etape.qc.ca](http://www.etape.qc.ca)

GRIP Montréal, *Petit guide afin de réduire les risques liés à la consommation de drogues*



## *Ce que nous entendons par...*

### LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES ET SES FORMES



Une des caractéristiques fondamentales de toutes les sociétés patriarcales où les rapports entre les femmes et les hommes sont marqués par l'inégalité et l'infériorité du sexe féminin, demeure la violence faite aux femmes.

La violence faite aux femmes constitue une des conséquences de cette disparité entre les sexes puisqu'elle est utilisée par les hommes pour contrôler, manipuler ou dominer les femmes. La violence faite aux femmes est un problème social. Les conditions sociales, les stéréotypes sexuels et les rôles limitatifs auxquels les femmes sont confinées, tant au niveau de la famille qu'aux niveaux social et économique, expliquent la violence faite aux femmes depuis des siècles.

La violence est un exercice abusif de pouvoir par lequel un individu en position de force cherche à contrôler une autre personne, en utilisant des moyens de différents ordres, afin de la maintenir dans un état d'infériorité ou de l'obliger à adopter des comportements conformes à ses propres désirs.



#### LA VIOLENCE SE PRÉSENTE SOUS DIFFÉRENTES FORMES :

##### VIOLENCE VERBALE :

Utilisée pour intimider, pour humilier ou pour contrôler une autre personne. Elle peut être employée de façon subtile ou au contraire, être très directe. Elle se manifeste notamment par des insultes, par l'utilisation d'un langage grossier et injuriant, des cris, des blâmes et des reproches concernant les faits et gestes d'une personne, de la critique et des railleries, des propos humiliants et utilisation de la menace de façon directe ou indirecte.

##### VIOLENCE PSYCHOLOGIQUE :

Elle se situe au niveau des attitudes et des comportements ; elle vise l'intégrité psychologique de l'être en tant qu'individu de façon subtile ou plus apparente. Elle se manifeste notamment par la création d'un isolement social, le contrôle des allées et venues, la prise de décisions pour l'autre, l'usage de l'indifférence et de la bouderie, des exigences excessives par rapport aux tâches et faire croire à une personne qu'elle est stupide ou bonne à rien.





#### VIOLENCE ÉCONOMIQUE :

Comportements ou actions qui empêchent une personne d'accéder à sa liberté économique de façon subtile ou plus apparente. Elle se manifeste notamment par l'interdiction de travailler à l'extérieur de la maison, le contrôle du budget et des papiers importants, le partage inéquitable du budget familial, le refus de dépenser de l'argent lors d'occasions spéciales et le contrôle des dépenses pour les besoins essentiels.

#### VIOLENCE SEXUELLE :

Elle se traduit par toutes formes de gestes à caractère sexuel, avec ou sans contact physique, commis par un individu sans le consentement de la personne visée. Il s'agit d'un acte visant à assujettir une autre personne à ses propres désirs.

#### VIOLENCE PHYSIQUE :

Elle se caractérise par l'emploi de gestes violents envers une autre personne. Elle se manifeste notamment par les actions de gifler, pincer, secouer, serrer le bras, mordre, pousser et empoigner, donner des coups de pieds et frapper, séquestrer, menacer avec une arme, faire une tentative de meurtre et lancer des objets.





## Ce que nous entendons par...

### L'AGRESSION SEXUELLE ET SES FORMES



Acte de domination, d'humiliation, de violence et d'abus de pouvoir, principalement commis par des hommes envers les femmes et les enfants. Cet acte s'inscrit comme une forme de contrôle social en tentant de maintenir les victimes dans la peur et dans des rapports de force inégaux. Agresser sexuellement, c'est imposer des attitudes, des paroles, des gestes à connotation sexuelle contre la volonté ou malgré l'absence de consentement de la personne et ce, en utilisant le chantage, l'intimidation, la manipulation, la menace, les privilèges, les récompenses, la violence physique, psychologique ou verbale.

L'agression sexuelle ne doit pas se comprendre comme un acte sexuel, mais bien comme un acte de domination sur les victimes (majoritairement des femmes et des enfants). La peur inspirée par l'agression sexuelle structure la vie des femmes, ce qui accroît leur vulnérabilité physique et psychologique et sape leur capacité d'affirmation et d'insertion sociale.

Chacune des formes d'agression sexuelle a lieu dans certains contextes : fréquentations amoureuses, flirt, mariage, familial ou d'amitié, avec des personnes inconnues, en temps de guerre ou lors d'un abus rituel (secte). La violence sexuelle est une des manifestations de la violence faite envers les femmes et elle est le reflet des rapports inégaux entre les hommes et les femmes.



◆ **AGRESSION SEXUELLE COLLECTIVE :**

Agression sexuelle commise par deux agresseurs ou plus sur une même personne, au même moment.

◆ **APPELS OBSCÈNES :**

Appels téléphoniques à caractère sexuel, souvent anonymes et répétés, dans le but d'intimider la personne.

◆ **ATTOUchemENTS SEXUELS :**

Touchers à connotation sexuelle que l'agresseur pose sur la personne ou lui demande de poser sur lui, que ce soit aux organes génitaux ou non.

◆ **EXHIBITIONNISME :**

Exhiber ses organes génitaux, montrer des illustrations ou des vidéos pornographiques avec l'intention de mettre la personne agressée dans l'embarras ou de lui faire peur.

◆ **EXPLOITATION SEXUELLE :**

Utiliser une personne à des fins pornographiques ou de prostitution en la contraignant par le chantage, l'intimidation, la manipulation ou la violence physique ou psychologique.



◆ **HARCÈLEMENT SEXUEL :**

Paroles, actes et gestes, à connotation sexuelle, répétés et non désirés provoquant l'inconfort et la crainte, menaçant ainsi le bien-être de la personne agressée. Forme de discrimination, d'abus de pouvoir et de violence portant atteinte à l'intégrité physique et psychologique de la personne et pouvant menacer sa sécurité d'emploi (dans le cas où ça arrive au travail).

◆ **VIOL :**

Relation sexuelle avec pénétration, qu'elle soit vaginale, anale ou orale. La pénétration peut être faite avec le pénis, une autre partie du corps ou un objet.

◆ **VOYEURISME :**

Chercher à surprendre l'intimité d'une ou de plusieurs personnes à son insu.



---

*Sources :* Site internet du CALACS de Côte-Nord, Lumière boréale, tiré de la base d'unité du Regroupement québécois des CALACS  
La violence faite aux femmes à travers les agressions à caractère sexuel, Conseil du statut de la femme, 1995

## Définition d'un préjugé



### NATURE DU PRÉJUGÉ :

- ◆ Un jugement de valeur
- ◆ Une idée toute faite qui précède l'expérience d'une situation ou la rencontre d'une personne
- ◆ Un schéma de référence
- ◆ Une réaction conformiste
- ◆ Une hypothèse ou une suggestion non vérifiée
- ◆ Une attitude de dévaluation de ce que l'on ne connaît pas
- ◆ Le déplacement de nos propres frustrations sur un bouc émissaire
- ◆ Des peurs construites, une généralisation, un procès d'intention



### ACTIONS DU PRÉJUGÉ :

- ◆ Propose une vision à la fois déformée et incomplète de la réalité
- ◆ Est porteur de mépris et d'hostilité
- ◆ Réduit et simplifie la réalité
- ◆ Suppose une émotion négative qui risque de déboucher sur l'exclusion et la marginalisation
- ◆ S'incorpore aux normes pour ainsi renforcer la cohésion de groupe
- ◆ Maintient dans un état d'exclusion et de dépendance

### ORIGINE DES PRÉJUGÉS :

Ils sont partout dans la sphère humaine et son véhiculés par :

- ◆ Le milieu, la communauté, la famille
- ◆ Les médias
- ◆ L'opinion publique
- ◆ L'éducation

Une personne tend à choisir, parmi les messages offerts, ceux qui sont en accord avec ses propres opinions, valeurs, attitudes, etc.

### MANIFESTATIONS DES PRÉJUGÉS :

- ◆ Négation du problème
- ◆ Réduction du problème
- ◆ Silence
- ◆ Refus d'accepter la différence
- ◆ Généralisation du problème
- ◆ Accusation
- ◆ Protection

**En résumé, le préjugé est un obstacle à l'intégration sociale**

*Source d'information : Comité action femmes et sécurité urbaine, Table de concertation en matière de violence conjugale, Table de concertation en matière d'agressions à caractère sexuel - région de Montréal (2001) De la dépendance à l'autonomie Une formation intersectorielle sur la sécurité des femmes en milieu urbain, Guide des formatrices et formateurs, p. 51; tiré de Lise Noël et al., Luttes urbaines. Session de formation sur les préjugés, Centre Saint-Pierre.*

## Statistiques

LES AGRESSION SEXUELLES...



### QUI EN EN VICTIME ?

- ◆ Plus de 80% des personnes victimes d'agressions sexuelles sont de sexe féminin, dont 60% sont des enfants ou des adolescent-e-s de moins de 18 ans et 40% sont des adultes (Gouvernement du Québec, (2001). *Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle*).
- ◆ 3% des femmes du Québec ont été victimes d'une agression sexuelle au cours des 12 mois qui ont précédé l'enquête (Statistiques Canada, (1993). *L'enquête sur la violence envers les femmes*).
- ◆ 34% des Québécoises ont été victimes d'au moins une agression sexuelle depuis l'âge de 16 ans (Statistiques Canada, (1993). *L'enquête sur la violence envers les femmes*).

### QUI LES COMMET ?

- ◆ 98% des personnes accusées d'agressions sexuelles sont de sexe masculin, 19% d'entre elles ont moins de 18 ans (Gouvernement du Québec, (2001). *Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle*).
- ◆ 70 à 85% des agressions sexuelles sont commises par des personnes connues des victimes (Gouvernement du Québec, (2001). *Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle*).

### SE PRODUISENT DANS QUEL LIEU?

- ◆ La moitié des agressions a lieu au domicile de la victime, de l'agresseur ou d'une tierce personne (Statistiques Canada, (1993). *L'enquête sur la violence envers les femmes*).
- ◆ 1/5 des agressions a lieu dans une voiture (Statistiques Canada, (1993). *L'enquête sur la violence envers les femmes*).
- ◆ 1/6 des agressions a lieu dans la rue (Statistiques Canada, (1993). *L'enquête sur la violence envers les femmes*).





!!!

« Sensibiliser les intervenants du milieu, la population et se servir de sessions dans les écoles pour dire aux femmes qu'elles ont le droit de sortir, sortir à deux ou à trois. »

LES AGRESSION SEXUELLES...

## DANS UN CONTEXTE DE VIOLENCE FAITE AUX FEMMES...

- ◆ En 2001, une victime sur cinq de crimes contre la personne l'a été dans un contexte de violence conjugale. (Ministère de la Sécurité publique, (2001). Statistiques violence conjugale).
- ◆ Les personnes de 18 à 39 ans ont été plus souvent victimes de violence conjugale, notamment les 18 à 24 ans chez les femmes (Ministère de la Sécurité publique, (2001). Statistiques violence conjugale).
- ◆ En 2001, 69 Canadiennes ont été tuées par leur conjoint contre 52 en 2000 (Statistiques Canada, (2003). La violence familiale au Canada : un profil statistique).
- ◆ 10% des agressions sexuelles sont déclarées aux services policiers (Gouvernement du Québec, (2001). Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle).



## Options à envisager suite à une agression sexuelle



Les personnes qui viennent de subir une agression sexuelle sont souvent en état de choc. Il peut être très difficile pour elles de prendre des décisions sur la suite des choses. Il est cependant primordial de leur laisser la liberté de choisir pour elles-mêmes ce qu'elles souhaitent entreprendre comme démarche car leur imposer des actions serait de prendre du pouvoir sur elles alors qu'elles viennent de subir une prise de pouvoir par l'agression sexuelle. Cet aide-mémoire sur les options à envisager se veut un outil pour aider la personne à faire ses choix, et non lui en imposer.

- ◆ Chercher de l'aide auprès de son entourage ou des ressources d'aide afin de ne pas rester seule avec l'agression sexuelle et ses conséquences ; pouvoir en parler et être écoutée (ex : amie, Femmes qui sortent, intervenante d'un CLSC)
- ◆ Se faire accompagner par la personne de son choix dans ses démarches (ex : une personne de son entourage, une intervenante des CALACS, etc.)
- ◆ S'assurer de connaître ses droits et ses recours en contactant les ressources de défense de droits des victimes (ex : les CALACS)
- ◆ Se rendre au centre désigné le plus proche pour les victimes d'agression sexuelle afin d'y recevoir les soins appropriés (soins des blessures, dépistage des MTS et du VIH, tests pour détecter s'il y a eu des substances)
- ◆ Porter plainte
- ◆ Faire une demande d'indemnisation à l'IVAC (Indemnisation aux victimes d'actes criminels) pour les frais encourus par l'agression d'avoir été drogué-e à son insu et/ou pour l'agression sexuelle. L'IVAC peut fournir et défrayer les coûts d'une thérapie, des vêtements portés lors de l'agression, des frais de transport liés aux démarches, des frais de déménagement, de médication, etc.
- ◆ À plus long terme, suivre des cours d'autodéfense, s'impliquer dans un organisme pour lutter contre la violence ou pour offrir du soutien aux victimes de violence, etc.



## Conséquences de l'agression sexuelle

CHEZ LA PERSONNE QUI EN EST VICTIME



Tout comme pour les besoins, la personne vous nommera les bouleversements qu'elle subit suite à l'agression. Voici une liste non exhaustive des conséquences les plus fréquentes :

Absence d'émotions, détachement, paraître calme et très en contrôle.

Difficulté à ressentir des émotions, sentiment de vide intérieur.

Ressentir de la tristesse, de la colère, de l'agressivité, de l'angoisse, de la confusion, de nombreuses peurs.

Ressentir de la honte et de la culpabilité de ne pas se souvenir, d'avoir consommé des substances, d'être sortie ce soir-là, etc. Bref, se sentir responsable de l'agression.

Irritabilité, sauts d'humeur et impulsivité.

Passer d'un état émotif à un autre très rapidement.

Pleurs, cris, rires nerveux, tremblements, sursauts, palpitations, douleurs ou tensions musculaires, insomnie, cauchemars.

Ébauche de nombreuses hypothèses pour savoir ce qui s'est passé.

Impression de devenir folle.

Dépression.

Idées suicidaires, tentatives de suicide.

Phobies de toutes sortes.

Anorexie ou boulimie.

Difficultés de mémoire, de concentration.

Perte d'estime et de confiance en soi.

Sentiment d'être sale et indigne de l'amour ou de l'intérêt des autres.

Méfiance et peur, même envers les personnes qu'elle connaît.

Sentiment d'impuissance, de dégoût envers les hommes (dans le cas où l'agresseur est un homme) ou le monde en général.

Sentiment que son avenir est fini : elle pense que sa vie est terminée, qu'elle ne pourra pas avoir d'enfants ou entreprendre une carrière, etc.

Se sentir différente des autres.

Avoir tendance à s'isoler ou, au contraire, rechercher constamment la présence des autres pour ne pas être seule.

Difficultés à entrer en relation avec des inconnu-e-s ou à maintenir les liens.





Éviter la sexualité, compulsion sexuelle ou éprouver des difficultés sexuelles.

Manquer d'énergie ou besoin d'être toujours en mouvement.

Ne plus avoir conscience de ce qui se passe autour d'elle.

Conception du monde bouleversée : il y a avant l'agression et après.

Parler beaucoup de l'agression vécue à plusieurs personnes (même des inconnu-e-s rencontré-e-s dans l'autobus par exemple) ou alors éviter d'en parler.

Vouloir passer à autre chose rapidement.

Difficultés à continuer à aller à l'école, à travailler, à prendre soin de soi ou de ses enfants.

Restreindre ses déplacements et ses sorties dans l'espoir d'assurer sa sécurité.





## Besoins et préoccupations de la personne

VICTIME D'UNE AGRESSION SEXUELLE



La personne connaît ses propres besoins, nous n'avons qu'à écouter ce qu'elle nomme comme besoins et comme peurs, car sous les peurs se cachent souvent des besoins. Cependant, il lui est parfois difficile de les exprimer car elle est bouleversée, en crise ou alors parce qu'elle ne connaît pas les ressources, ses droits et ses recours. Notre rôle est alors de l'aider à exprimer ses besoins et de lui faire connaître les ressources, ses droits et ses recours.

### PERMETTRE À LA PERSONNE DE :



Se sentir en sécurité et en confiance.

Être crue, ne pas être jugée, être écoutée, exprimer ses émotions.

Entendre qu'elle n'est pas responsable de l'agression sexuelle.

Recevoir de l'information sur les recours possibles et les ressources existantes.

Être accompagnée dans ses démarches.

Recevoir des soins médicaux.

Que des tests de détection des substances soient réalisés, que la personne veuille porter plainte ou non, et qu'elle en connaisse le résultat. La personne a besoin de savoir si elle a été intoxiquée ou non afin de savoir ce qui s'est passé et de pallier ainsi à l'absence de souvenirs.

Comprendre ce qui s'est passé, particulièrement dans les situations où la personne ne se souvient pas des événements à cause des substances.

Entendre qu'avoir été victime des drogues du viol, même s'il n'y a pas eu une agression sexuelle, c'est en soi une agression et ce n'est pas banal.

Savoir si elle a été droguée ou non et connaître les effets à long terme des drogues.

Savoir ce qu'est une agression sexuelle et ses conséquences.

Savoir ce que sont les drogues du viol, dont les effets à long terme, et ses conséquences.

Savoir pourquoi des personnes agressent sexuellement d'autres personnes.

Connaître l'ampleur des agressions sexuelles et qui en est victime pour éviter de sentir qu'elle est la seule à qui cela arrive.

Reprendre du pouvoir sur sa vie par toutes sortes de moyens : faire ses appels téléphoniques elle-même, prendre de l'information, aller dans une ressource, faire ses repas, etc.

Avoir un entourage qui offre du support : de l'écoute et des encouragements plutôt que d'entendre leurs reproches, leur peine ou leur colère. Comme intervenant-e, nous pouvons donner des outils à l'entourage pour l'aider à donner du support.

## *Une écoute constructive*



**ÉCOUTER L'AUTRE EST LE PLUS BEAU CADEAU QUE JE PEUX LUI FAIRE.**

### *C'est*

- ◆ Écouter une personne sans porter de jugement sur ce qu'elle dit ni sur ce qu'elle a vécu.
- ◆ Lui reformuler (répéter dans nos mots) ce qu'elle dit pour lui faire comprendre que nous avons bien saisi sa pensée et ses émotions.

### *Les conditions*

- ◆ Grand respect de l'autre
- ◆ Faire preuve de chaleur humaine
- ◆ Se concentrer sur ce que l'autre dit plutôt que sur nos opinions, nos réactions
- ◆ Décoder le langage non-verbal
- ◆ Ne pas préparer une réponse pendant que la personne me parle

### *Comment faire ?*

- ◆ J'écoute ce que l'autre personne me dit.
- ◆ Je reformule dans mes mots ce que je comprends et je vérifie auprès de l'autre si j'ai bien compris.

### *L'expression efficace*

- ◆ Dire ce que je ressens.
- ◆ Parler au JE.
- ◆ Dire au présent.
- ◆ Dire à la personne concernée.
- ◆ Dire l'essentiel.
- ◆ Dire complètement.
- ◆ Exprimer avec l'intensité exacte.



## Quelques principes pour l'intervention de base

POUR L'ENTOURAGE ET LES INTERVENANT-E-S



L'agression sexuelle est un acte criminel.

La victime n'est jamais responsable en tout ou en partie de l'agression sexuelle.

Reconnaître la personne dans sa globalité, avec ses forces et ses capacités.

Posséder la conviction que la personne a droit à son autonomie, même si elle est bouleversée ou en situation de crise.

Faire confiance au potentiel de la personne ; elle a tout ce qu'il faut pour reprendre du pouvoir sur sa vie et surmonter les conséquences de l'agression sexuelle.

Assurer un cadre dans lequel la personne se sentira en sécurité et en confiance.

Ne pas porter de jugement sur le vécu de la personne et la croire.

La personne connaît ce dont elle a besoin, elle choisit son rythme et trouve ses propres solutions ou alternatives.

Être à l'écoute, c'est déjà apporter du soutien à la personne et c'est une façon de sortir de son impuissance comme membre de l'entourage ou comme intervenant-e.

Reconnaître que nous portons nous-mêmes des mythes, des préjugés, des peurs et que nous avons le devoir de les questionner afin de ne pas les transmettre à la personne.

Respecter ses propres limites. Reconnaître qu'une personne ou qu'un-e intervenant-e a souvent besoin du concours de ressources spécialisées en agression sexuelle.

S'informer sur la violence sexuelle, les ressources, les droits et les options à envisager.



!!!

*« Aux victimes, je leur dit : Ne restez pas toute seule. Parlez-en. Vous n'êtes pas obligée de porter plainte. N'ayez pas trop d'espoir en la justice telle qu'elle est pour ne pas être trop déçue. Dénoncer, prévenir pour les autres femmes. C'est à force de dénoncer que les choses vont changer. »*

## Quelques attitudes pour l'intervention de base

POUR L'ENTOURAGE ET LES INTERVENANT-E-S



CE N'EST PAS CE QUE L'ON CONNAÎT QUI FAIT LA DIFFÉRENCE DANS UN PREMIER TEMPS, C'EST CE QUE NOUS ADOPTONS COMME ATTITUDE.

- ◆ Authenticité envers soi-même et la personne dans ce que nous sommes capables d'entendre et de faire.
- ◆ Écoute active et accueil chaleureux.
- ◆ Éviter de faire de la pression à répétition pour qu'elle parle à tout prix de l'agression sexuelle.
- ◆ Accueillir les besoins de la personne et en favoriser l'expression.
- ◆ Adopter une attitude et un ton calmes et sécurisants. La personne a besoin de sentir qu'une personne a la situation en mains, sans tenter de contrôler ses réactions, ses décisions ou ses émotions.
- ◆ Éviter de dramatiser ou de banaliser l'agression. Il s'agit d'un acte criminel (il ne s'agit pas d'un flirt ou d'une erreur), qui entraîne de nombreuses conséquences chez les personnes qui en sont victimes.
- ◆ Favoriser l'expression de toutes ses émotions en les accueillant et en lui disant au besoin qu'elle a le droit d'être triste ou en colère.
- ◆ Valider ses émotions, ses réactions et ses pensées en tenant compte qu'une agression sexuelle a eu lieu.
- ◆ Ne pas juger ni culpabiliser de l'agression sexuelle, des conséquences et des décisions de la personne.
- ◆ Respecter son rythme, ses choix et ses décisions.
- ◆ Présenter les alternatives et les choix possibles. Vous pouvez l'accompagner dans sa prise de décisions en écoutant ses opinions et ses craintes et en regardant avec elle les avantages et les désavantages.



## Centres désignés pour les victimes d'agression sexuelle



Les Centres désignés pour les victimes d'agression sexuelle sont certains centres hospitaliers qui ont comme mission d'accueillir les victimes d'agression sexuelle et d'administrer les trousse médico-légales et médicosociales. Les centres désignés ont un personnel médical et psychosocial formé pour donner les soins appropriés aux victimes d'agression sexuelle. Le personnel offre du soutien à la victime par un accueil à l'écoute de ses besoins, de l'information, un suivi médical et un suivi psychosocial soit au centre désigné, soit à une autre ressource. Le ou la médecin, assisté-e d'une infirmière ou d'un infirmier, évalue et traite les blessures, réalise les examens de dépistage des ITSS (infections transmises sexuellement et par le sang) et un test de grossesse, en plus d'un examen gynécologique et génital. Il ou elle prescrit au besoin des analgésiques ou des somnifères. L'examen et les prélèvements sont gratuits et sont réalisés en fonction du récit de la victime.

Les personnes qui ont vécu une agression sexuelle ont subi plusieurs actes intrusifs et cela sans leur consentement. Plusieurs examens de la trousse médico-légale sont intrusifs (prélèvements buccal, vaginal, etc.) : certaines victimes refuseront les examens en tout ou en partie. Elles ont le droit de les refuser et leur consentement écrit est nécessaire avant d'effectuer les examens.

Ainsi, il ne peut y avoir d'examen tant que la victime n'a pas donné son consentement. Dans les cas d'état d'ébriété avancé ou d'intoxication par les drogues du viol, la personne n'est pas en mesure de donner son consentement aux examens. Etant donné que les résultats de dépistages de drogues et d'alcool deviennent de moins en moins concluants avec le temps qui s'écoule, seuls les prélèvements de sang et d'urine seront réalisés sans le consentement de la victime. Les prélèvements seront conservés jusqu'à ce que la victime soit en mesure de décider si elle porte plainte ou non.

### TROUSSE MÉDICOLÉGALE :

La trousse médico-légale contient des formulaires, le protocole à suivre et tout le matériel nécessaire pour faire les prélèvements et la collecte d'éléments de preuve. Si la victime veut porter plainte et que l'agression remonte à moins de cinq (5) jours, des prélèvements seront effectués pour une recherche de preuves, dont l'ADN et la présence de drogues et d'alcool (certaines drogues peuvent encore être présentes dans le sang jusqu'à cinq (5) jours, bien qu'une grande partie ne soit détectable que dans un délais de quelques heures suite à l'agression). La trousse médico-légale, une fois complétée, sera remise aux policiers dans le cas où la victime veut porter plainte ou a besoin de temps pour y réfléchir.



## TROUSSE MÉDICOSOCIALE :

Si la victime ne veut pas porter plainte ou si aucun prélèvement n'est justifié selon son récit, ou si le délai de cinq (5) jours est terminé, la trousse médicosociale sera utilisée. Seuls l'examen médical et les tests nécessaires pour la santé seront effectués. Il n'y aura aucun prélèvement ni aucun test de recherche de drogues. Les résultats de l'examen médical seront déposés dans le dossier médical de la victime.

Si la victime est indécise à porter plainte, la trousse médico-légale sera appliquée et conservée pendant 14 jours ; la décision finale lui appartient ou appartient à ses parents si elle a moins de 14 ans. Après ce délai, les prélèvements seront détruits et les formulaires sont classés au dossier médical. Cependant, l'examen médical a une valeur légale si la personne change d'idée et décide de porter plainte plus tard. Des poursuites judiciaires peuvent être enclenchées en tout temps suite à une agression, même si une longue période de temps s'est écoulée.

Droits de la victime au centre désigné :

- ◆ Être accompagnée par une personne de son choix, même pendant les examens.
- ◆ Être traitée avec empathie.
- ◆ Respect de ses besoins, de son consentement et de ses décisions (aucune contrainte ou obligation à porter plainte ou à passer la trousse médico-légale).
- ◆ Si cela est possible, respecter la demande d'être examinée par un médecin ou qu'une infirmière assiste le médecin.
- ◆ Son dossier médical demeure confidentiel.
- ◆ Recevoir l'information pertinente par rapport aux trousse, aux prélèvements et aux ressources.
- ◆ Recevoir un suivi médical et un suivi psychosocial et ce, qu'elle porte plainte ou non.
- ◆ Connaître les autres ressources.



---

Sources : Ministère de la Santé et des services sociaux, *Guide d'intervention médicosociale*, 2001.



## Aspects légaux liés aux agressions sexuelles



Cet aide-mémoire ne prétend pas faire le tour de tous les aspects légaux liés aux agressions sexuelles, car le contenu porterait alors sur quelques dizaines de pages. Cet aide-mémoire donne des grandes lignes pour que vous puissiez transmettre l'information de base. Nous vous suggérons de faire appel à une ressource spécialisée dans l'accompagnement des victimes d'agression sexuelle (par exemple les CALACS ou les CAVAC), car le système judiciaire est complexe.

Le processus judiciaire débute à partir du moment où la victime porte plainte à la police, que ce soit au poste de police ou en tout autre lieu. La déposition (c'est la plainte écrite) doit être prise par l'enquêteur chargé des agressions sexuelles et non un patrouilleur. Il est important que la plainte soit la plus complète et précise possible car, s'il y a procès, il y aura procès uniquement à partir du contenu de la plainte. Il ne sera pas possible d'amener des éléments nouveaux au procès.

Entre le dépôt de la plainte à la police et la sentence, on peut compter une moyenne de un an et demi à deux ans.

### **PRINCIPES DE BASE DU DROIT CRIMINEL CANADIEN :**

- ◆ L'AGRESSION SEXUELLE EST CONSIDÉRÉE COMME UN CRIME CONTRE LA SOCIÉTÉ, COMME TOUT ACTE CRIMINEL.

Lorsqu'un crime est commis, c'est l'État, par le biais du substitut du procureur général, qui prend en charge la plainte et poursuit l'accusé. Ainsi, le-la substitut du procureur n'est pas l'avocat-e de la victime et cette dernière devient alors le témoin principal dans la cause.

- ◆ PRÉSUMPTION D'INNOCENCE :

Toute personne accusée d'un crime est considérée comme innocente jusqu'à preuve du contraire. C'est à l'État (le-la substitut du procureur général) de prouver qu'un crime a été commis.

- ◆ PREUVE HORS DE TOUT DOUTE RAISONNABLE :

Pour qu'une personne reçoive un verdict de culpabilité à la fin de son procès, le ou la juge ou le jury doit être convaincu hors de tout doute raisonnable qu'un crime a été commis et que c'est l'accusé qui l'a commis. Si un doute subsiste, l'accusé doit être acquitté. C'est le-la juge, suite aux recommandations du procureur général et de l'avocat-e de la défense, qui détermine la peine suite à une sentence de culpabilité.



◆ PRESCRIPTION :

La prescription est le délai suite à un acte criminel pour porter des accusations contre une personne. Il n'existe pas de prescription (donc pas de délai) pour porter des accusations dans le cas d'un acte criminel. Il est ainsi possible d'accuser une personne d'agression sexuelle et ce, même si elle s'est produite il y a plusieurs années.

◆ GRATUITÉ :

Il n'y a aucun montant à déboursier pour la victime d'agression sexuelle parce que c'est l'État qui prend en charge la poursuite et en assume donc les frais.

Pour le système judiciaire, les formes d'agression sexuelle se retrouvent sous trois chefs d'accusation (pour les accusés mineurs, les mêmes lois s'appliquent) :

◆ *Article 271 - Agression sexuelle*

*Définition* : Application intentionnelle de la force contre une autre personne sans son consentement, commise dans des circonstances de nature sexuelle, ou de manière à porter atteinte à l'intégrité sexuelle de la victime.

*Peine maximale* : amende de 2 000\$ et/ou 18 mois d'emprisonnement ou maximum de 10 ans d'emprisonnement

◆ *Article 272 - Agression sexuelle armée, avec menaces à une tierce personne, lésions corporelles ou avec plus d'un agresseur*

*Définition* : Le fait de commettre une agression sexuelle en portant, en utilisant ou en menaçant d'utiliser une arme ou une imitation d'arme ; en menaçant d'infliger des lésions corporelles à une autre personne que la victime ; en infligeant des lésions corporelles à la victime ou le fait de commettre l'infraction avec la complicité d'une autre personne.

*Peine maximale* :  
emprisonnement de 14 ans







◆ Article 273 - Agression sexuelle grave

*Définition* : Le fait de blesser, de mutiler ou de défigurer la victime, ou de mettre sa vie en danger en commettant une agression sexuelle.

*Peine maximale* : emprisonnement à perpétuité

La police, le ou la procureur-e et le ou la juge ont un pouvoir discrétionnaire quant à savoir si la plainte de la victime sera retenue ou non. Si elle est retenue, un procès aura lieu. S'il n'y a pas de procès, cela ne veut pas dire pour autant que selon eux, il n'y a pas eu d'agression sexuelle. Cela veut dire qu'il n'a pas été possible d'amasser une preuve suffisante pour tenter de prouver :

- ◆ qu'il y a eu une agression;
- ◆ que cette agression est une agression à caractère sexuel;
- ◆ que la personne accusée est bien l'agresseur sexuel;
- ◆ qu'il y a eu absence de consentement;

*Le code criminel a établi des balises en ce qui concerne le consentement :*

Consentement -définition - article 273,1  
Accord volontaire à une activité sexuelle.

Le consentement n'est pas accordé dans les situations suivantes :

Accord manifesté par un tiers;  
La victime est incapable de former son consentement (par exemple elle est sous l'influence de l'alcool ou de la drogue suite à une consommation volontaire ou involontaire);  
L'accusé abuse de la confiance ou de son pouvoir;  
La victime a manifesté son désaccord;  
La victime a retiré son consentement pendant l'activité sexuelle;

De plus, l'article 265 (3) du Code criminel précise les situations qui ne constituent pas un consentement de la part de la victime de se soumettre ou de ne pas résister à une agression sexuelle:

- a) emploi de la force;
- b) menaces d'emploi de la force ou crainte que la force soit employée envers elle-même (la victime) ou une autre personne;
- c) fraude;
- d) exercice de l'autorité



Selon l'article 33.1 du Code criminel, l'accusé ne pourra pas invoquer qu'il était tellement ivre ou drogué qu'il ne pouvait pas savoir ce qu'il faisait.

Toute personne qui rapporte avoir été agressée sexuellement sous l'influence de drogues ne sera pas poursuivie pour consommation de drogues ou pour s'être retrouvée dans un bar (pour les mineur-e-s). Elle sera traitée comme toute autre victime d'agression sexuelle.

Dans les poursuites pour agression sexuelle commise à l'aide des drogues du viol, il n'y a pas à ce jour de cas qui s'est rendu en Cour. Les recours judiciaires sont minces pour les victimes qui ne se souviennent pas de l'agression et qui n'ont pas passé de trousse médicolégal avant que la drogue ne disparaisse de leur système. Pour tenter un procès, il faut que la victime témoigne à partir de ses souvenirs ou alors que des témoins existent. Les témoins sont rares dans les cas d'agression sexuelle. Comme les victimes ne se rappellent pas bien les événements, cela crée un doute chez elles et les représentant-e-s de la justice. L'absence de preuves suffisantes est alors très fréquente. Il est essentiel que les ressources dénoncent le traitement judiciaire des causes d'agression sexuelle afin que davantage de causes soient retenues et que les droits des victimes soit respectés. À l'heure actuelle, les alternatives pour les ressources et les victimes sont, dans ce contexte, de faire pression sur le système pour que le chef d'accusation d'avoir administré une drogue soit retenu (et non pas négocié entre le procureur de la Couronne et l'avocat de la défense), que les tests de détection des substances soit raffinés et administrés à toutes les femmes (qu'elle veuillent porter plainte ou non), de continuer à sensibiliser et à dénoncer les agressions sexuelles.



---

Sources : Ministère de la Santé et des services sociaux, *Guide d'intervention médicosociale*, 2001.



## *Des changements à apporter*

POUR LA PRÉVENTION DES AGRESSIONS SEXUELLES ET LES DROGUES DU VIOL :  
QUELQUES IDÉES



Lors de notre cueillette de données auprès d'intervenantes, d'intervenants et auprès de victimes, plusieurs nous ont suggéré des changements espérés. Certaines propositions sont des luttes collectives à mener auprès des gouvernements et des décideurs, certaines peuvent suggérer des projets ou des activités pour les organismes, d'autres demandent des changements d'attitudes dans notre intervention.

Pour que ces recommandations ne restent pas lettre morte, nous vous les présentons en espérant qu'elles feront des petits...

DES CHANGEMENTS D'ATTITUDE DANS L'INTERVENTION :

- ◆ Que les intervenants et intervenantes soient conscientisé-e-s à la problématique afin d'avoir l'information juste et ne pas banaliser le phénomène.
- ◆ Mettre en lien les drogues du viol avec les agressions sexuelles. Les drogues du viol sont un moyen supplémentaire pour agresser sexuellement, principalement les femmes. Ainsi, le problème doit être abordé sous l'angle de la violence plutôt que celui de la consommation de substances ou la toxicomanie.
- ◆ Que l'accompagnement de la victime se réalise dans le respect de ses choix, de ses décisions et de son autonomie.
- ◆ Avoir une approche qui ne culpabilise pas les victimes et qui est centrée sur leurs besoins, tout en respectant leur autonomie et leur liberté.

DES IDÉES DE PROJETS OU DE LUTTES :

- ◆ Viser à développer une solidarité et une conscience collective autour de la violence afin que celle-ci soit inacceptable pour tout le monde et que tous et toutes se sentent suffisamment concerné-e-s pour agir et faire de la prévention.
- ◆ Diffuser le plus largement possible l'information sur les droits et les recours disponibles pour les victimes et leur entourage.
- ◆ Établir des collaborations avec les intervenants et intervenantes de première ligne afin que des suivis puissent être effectués auprès des femmes que ces établissements rencontrent.
- ◆ Développer des projets qui traiteraient en profondeur la notion de consentement à une relation sexuelle.





- ◆ Trouver des moyens novateurs pour rejoindre les personnes qui vivent, dans l'isolement, les conséquences d'avoir été victime des drogues du viol ou d'une agression sexuelle.
- ◆ Créer une ligne d'écoute et de références provinciale 24/7 et bilingue pour les victimes.
- ◆ Créer et consolider des ressources pour l'encadrement des agresseurs sexuels, la prévention de la récidive et un suivi de réadaptation en plus d'une ligne d'écoute.
- ◆ Préserver l'examen volontaire pour la victime.
- ◆ Continuer à sensibiliser les propriétaires et le personnel de bars, de discothèques, de partys rave, de bistros, etc. à cette problématique afin qu'ils interviennent adéquatement.
- ◆ S'assurer que le test de détection des drogues du viol par la repousse de cheveux des victimes soit inclus dans le protocole dans les plus brefs délais, car ce test est peu intrusif et il permet de détecter la présence de substances de trois à quatre semaines après l'événement.
- ◆ Augmenter les ressources humaines et financières du Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale afin que les résultats des tests soient connus plus rapidement et que toutes les personnes qui en font la demande soient testées.
- ◆ Voir à ce que la trousse médicolégale et médicosociale soit vulgarisée de façon à ce que la population en comprenne le sens et qu'elle fasse moins peur.
- ◆ Développer un réseau plus étendu et mieux organisé de Centres désignés pour les victimes d'agression sexuelle.
- ◆ Offrir des formations le plus largement possible aux intervenantes et intervenants des milieux institutionnels (ex : policiers) et communautaires sur l'intervention auprès des victimes afin de ne pas culpabiliser la personne, d'être à l'écoute, de voir aux besoins, de respecter une approche autonomiste, etc.





LUTTES OU REVENDICATIONS À FAIRE AUPRÈS DES GOUVERNEMENTS ET DES DÉCIDEURS :

- ◆ Assurer la mise en œuvre d'une grande campagne de sensibilisation et d'éducation sur dix ans, évaluée minimalement à 25 millions de dollars, soit 2,5 millions par année. Cette campagne doit viser le grand public, notamment par le recours aux médias, afin que tout le monde soit responsabilisé et devienne conscient du caractère criminel et intolérable des comportements violents à l'égard des femmes et que cette campagne soit réalisée avec les groupes féministes qui luttent contre les violences envers les femmes.
- ◆ Intégrer dans les programmes d'éducation, aux niveaux préscolaire, primaire et secondaire, une formation aux relations égalitaires et pacifiques.
- ◆ Assurer un meilleur financement des ressources en aide directe, en prévention de la violence et les groupes de luttes.
- ◆ Augmenter le financement afin que les dépliants sur les ressources pour les victimes d'agression sexuelle soient distribués beaucoup plus largement, dans toutes les ressources et que la traduction se poursuive en plusieurs langues.
- ◆ Voir à ce que des cas de personnes droguées à leur insu se rendent jusqu'à la Cour et se termine par un verdict. À ce jour, aucun cas ne s'est rendu à la Cour.
- ◆ Faire des pressions afin que le système judiciaire donne des peines plus sévères lors d'agression sexuelle et améliore ses pratiques envers les victimes d'agression sexuelle.
- ◆ Faire des pressions pour que les tests de détection des substances soient administrés à toutes les victimes, incluant celles qui ne veulent pas porter plainte. Toutes les victimes ont le droit de savoir si elles ont été droguées et quelle est la substance en cause afin de reprendre du pouvoir sur les événements et de mieux connaître les effets sur leur corps.
- ◆ S'assurer que les policiers protègent la scène du crime et interrogent les témoins sur le champ au lieu d'attendre après les résultats des tests de détection des substances. Cela peut prendre deux à trois mois avant d'obtenir les résultats des tests : les témoins ont oublié des événements.



**COORDINATION DU PROJET :**

Lyse Cloutier et Martine Leroux

**CONCEPTION, RECHERCHE ET RÉDACTION :**

Lyse Cloutier et Martine Leroux

Merci aux Membres du comité aviseur  
(soutien, corrections, analyse) :

Sébastien Beauhière  
TANDEM ROSEMONT PETITE PATRIE

Emily Keenlyside  
Y DES FEMMES DE MONTRÉAL

Marie-Claude Lebrun  
GRIP MONTRÉAL

Jocelyne Moretti  
CLSC PETITE PATRIE

Monique Pion  
TABLE DE CONCERTATION EN MATIÈRE D'AGRESSION À  
CARACTÈRE SEXUEL - région de Montréal

Nadia Proulx  
TANDEM VILLERAY/ST-MICHEL/PARC EXTENSION

Élise Violletti  
FEMMES QUI SORTENT

**MERCI À L'ÉQUIPE DE TRAVAIL ET AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ÉCHO DES FEMMES DE LA PETITE PATRIE.**

Merci aux personnes victimes des drogues du viol qui nous ont généreusement partagé ce pan de leur vie. *Les diverses citations présentées tout au long du document proviennent de leur témoignage.*

Merci aux intervenants et aux intervenantes de nombreux milieux qui ont contribué à la mise à jour de l'information.

CONCEPTION GRAPHIQUE : Claude Poitras-Créactive

IMPRESSION : Les travailleurs et travailleuses de Laurier ReproPlan

DISTRIBUTION :  
Écho des femmes de la Petite Patrie  
6032 St-Hubert  
Montréal H2S 2L7  
Tél. (514) 277-7445 Téléc. (514) 277-1689  
[echodesfemmes@bellnet.ca](mailto:echodesfemmes@bellnet.ca)

Vous retrouverez l'intégralité de ce document à l'adresse suivante:  
[http://www.bv.cdeacf.ca/documents/PDF/2005\\_05\\_0001.pdf](http://www.bv.cdeacf.ca/documents/PDF/2005_05_0001.pdf)

The logo for Canada, featuring the word "Canada" in a serif font with a small Canadian flag above the letter 'a'.The logo for Québec, featuring the word "Québec" in a serif font with a small Québec flag above the letter 'c'.

Ce projet est financé dans le cadre de la Stratégie nationale pour la prévention du crime du gouvernement du Canada, en collaboration avec le ministère de la Sécurité publique du Québec.

Toute reproduction en tout ou en partie est encouragée, à la condition d'en respecter l'approche et d'en citer la source.

ISBN 2-9806980-1-6  
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 2005  
Dépôt légal - Bibliothèque et Archives Canada, 2005

